



Le réseau
de transport
d'électricité

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

9.4

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC PROJET DE CRÉATION DU POSTE HAUT-LIMOUSIN

Concertation du 29 novembre 2021 au 21 janvier 2022 et du 1^{er} au 31 mars 2022

Sommaire

Résumé du document	3
Introduction.....	4
La concertation préalable du public Phase 1 du 29 novembre 2021 au 21 janvier 2022	10
La démarche de concertation préalable du public.....	11
Les modalités et outils déployés	12
La participation du public.....	17
L'analyse des avis exprimés par le public.....	19
Les enseignements de la 1 ^{ère} phase de concertation préalable du public	24
La concertation préalable du public Phase 2 du 1 au 31 mars 2022	25
Introduction à la seconde phase de concertation.....	26
Les modalités et outils déployés	28
La participation du public.....	31
L'analyse des avis exprimés par le public.....	33
Les enseignements de la seconde phase de la concertation préalable du public	38
Conclusion du bilan de la concertation préalable du public.....	39
Les enseignements de la concertation préalable du public (phases 1 & 2).....	40
Après la concertation préalable au public.....	41
Annexes de la Phase 1.....	42
Annexes de la Phase 2.....	42

Résumé du document

Le présent rapport constitue le bilan de la concertation préalable du public réalisée par RTE et Enedis dans le cadre du projet de création d'un nouveau poste électrique dans le Haut-Limousin. Ce projet se justifie par le besoin d'adaptation du réseau électrique pour accueillir les énergies renouvelables sur le Haut-Limousin au nord-ouest du département de la Haute-Vienne.

Le code de l'environnement n'impose pas au maître d'ouvrage de réaliser une concertation préalable du public pour la création d'un poste électrique. Cependant, dans le cadre du projet de poste électrique HAUT-LIMOUSIN, RTE et Enedis ont souhaité organiser une concertation préalable afin que le public s'exprime et apporte un éclairage en vue du choix de l'emplacement de moindre impact.

D'une durée de huit semaines, du 29 novembre 2021 au 21 janvier 2022, le but de la concertation a été d'informer le plus largement possible le public sur le projet de création du nouveau poste électrique. Elle a permis également de recueillir les contributions du public afin d'éclairer le choix du site de moindre impact et de les prendre en compte dans la conception et la réalisation du projet. Elle avait notamment pour objectif d'exposer les trois sites envisagés pour la création du poste électrique et de recueillir la perception du public sur ces sites et éventuellement d'autres possibilités d'implantation.

Les avis exprimés ont mis en avant le fort impact des emplacements pressentis sur l'activité agricole qui constitue un enjeu local fort. RTE et Enedis ont confirmé leur volonté de recueillir et d'analyser des nouvelles propositions d'emplacements, prenant ainsi en compte une attente fortement exprimée par des citoyens et acteurs du territoire. Ainsi, après des échanges avec les élus et des acteurs locaux, deux nouveaux emplacements ont émergé.

Après analyse de ces nouveaux emplacements, RTE et Enedis ont choisi de réaliser une seconde phase de concertation afin d'informer le public et de recueillir son avis sur ces nouvelles propositions. Cette seconde phase s'est déroulée du 1^{er} au 31 mars 2022.

Les enseignements tirés de ces deux phases de concertation montrent :

- L'acceptation et la compréhension globale du projet par le territoire.
- L'identification d'un emplacement, parmi les deux proposés par le territoire, qui apparaît préférentiel pour les acteurs locaux.
- Une demande de la part de la population d'informations complémentaires et de garanties concernant la mise en œuvre du projet :
 - la nécessité pour le projet de s'insérer au mieux dans son environnement;
 - la vigilance des acteurs économiques sur les éventuelles perturbations de l'activité touristique de la région durant les travaux.

Ces enseignements vont permettre à RTE et Enedis de proposer l'emplacement préférentiel comme site de moindre impact à la validation de la préfète de département. Les points de vigilances soulevés seront pris en compte et suivis dans le cadre de la démarche de co-construction du projet avec le territoire qui va être poursuivie.

Introduction

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) de la région Nouvelle-Aquitaine, dont la quote-part, approuvée par la Préfète de région, a été publiée le 10 février 2021, prévoit la création et le renforcement d'ouvrages électriques de transport et de distribution pour permettre le raccordement des gisements d'énergies renouvelables identifiés sur le territoire régional à l'horizon 2030. Ainsi, la création du poste électrique 400 000/225 000/20 000 volts HAUT-LIMOUSIN raccordé au réseau public de transport d'électricité pour créer une capacité d'accueil de 600 MW est envisagée dans le nord de la communauté de communes Haut-Limousin-en-Marche.

En vue de prendre en compte les enjeux locaux dans la définition du projet, RTE et Enedis ont organisé une phase de concertation facultative à destination de tous les citoyens du territoire du 29 novembre 2021 au 21 janvier 2022, puis du 1^{er} au 31 mars 2022.

Le présent rapport constitue le bilan de cette concertation préalable du public. Il présente le dispositif d'information et de concertation mis en place, le déroulement de la concertation, une synthèse des contributions reçues ainsi que les enseignements tirés par RTE et Enedis et les mesures prises par ces derniers afin de tenir compte de ces enseignements.

Le projet de création du poste Haut-Limousin

Le projet consiste en la création d'un poste électrique localisé dans une zone située au niveau des communes de Dompierre-les-Églises et Saint-Hilaire-la-Treille, avec trois niveaux de tension :

- 400 000 volts, pour le raccordement du poste RTE à la ligne 400 000 volts existante ;
- 225 000 volts, pour le raccordement du poste Enedis et des sites de production EnR de plus de 17 MW au poste RTE ;
- 20 000 volts, pour le raccordement des sites de production de moins de 17 MW au poste Enedis.

Ce projet se justifie par le besoin d'adaptation du réseau électrique pour accueillir les énergies renouvelables sur le Haut-Limousin au nord-ouest du département de la Haute-Vienne. Son coût est estimé à 31,8 millions d'euros dont 22 millions d'euros pour la partie RTE et 9,8 millions d'euros pour la partie Enedis. La mise en service du poste électrique 400 000/225 000/20 000 volts HAUT-LIMOUSIN est projetée pour 2027.

Le poste Haut-Limousin sera raccordé en coupure¹ de la liaison aérienne 400 000 volts existante entre les postes Eguzon et Plaud, par les lignes Eguzon-Haut Limousin et Haut Limousin-Plaud.

Son aire d'étude a été déterminée par rapport au pylône n°101 qui constitue le point d'implantation optimal d'un point de vue électrique (barycentre). À partir de ce point, une zone d'environ 5 km a été prise de part et d'autre, jusqu'à la RD942 côté sud, et la limite communale de Saint-Hilaire-la-Treille, côté nord ; et une zone d'environ 1 km de part et d'autre dans le sens de la largeur. Ainsi, l'aire d'étude s'étend sur 11 km de long et 2 km de large centrée sur la ligne aérienne à 400 000 volts EGUZON - PLAUD, entre les pylônes n°91 et 112.

Dans le cadre de ce projet, RTE et Enedis recherchent un emplacement de moindre impact. Pour cela, chaque site potentiel est examiné selon sept grands critères :

- **Co-visibilités/proximité aux habitations** : absence de visibilité directe depuis des habitations existantes ou topologie de terrain permettant d'atténuer une éventuelle co-visibilité ; éloignement de plus de 250 mètres des habitations.
- **Sensibilité environnementale** : absence de sensibilité environnementale majeure et notamment localisation en dehors des zones de protection environnementale.
- **Surface disponible** : surface d'environ 8 à 10 hectares, en fonction de la géométrie du site, afin de pouvoir intégrer l'ensemble des éléments du poste électrique.
- **Topographie** : emplacement acceptable en termes de dénivelé, afin d'éviter les conséquences de travaux de terrassement trop importants : gêne des riverains, impact environnemental.
- **Accessibilité** : emplacement desservi au plus près par une route départementale afin d'y acheminer les composants les plus lourds (transformateurs) sans création de pistes spécifiques sur de grandes longueurs.
- **Positionnement par rapport à la ligne 400 000 volts** : situation au plus près de la ligne 400 000 volts existante afin de réduire la création de nouveaux tronçons de liaison aérienne.
- **Optimisation des distances de raccordement** : éloignement par rapport à l'optimum technique permettant de minimiser les distances de raccordement des gisements de production EnR.

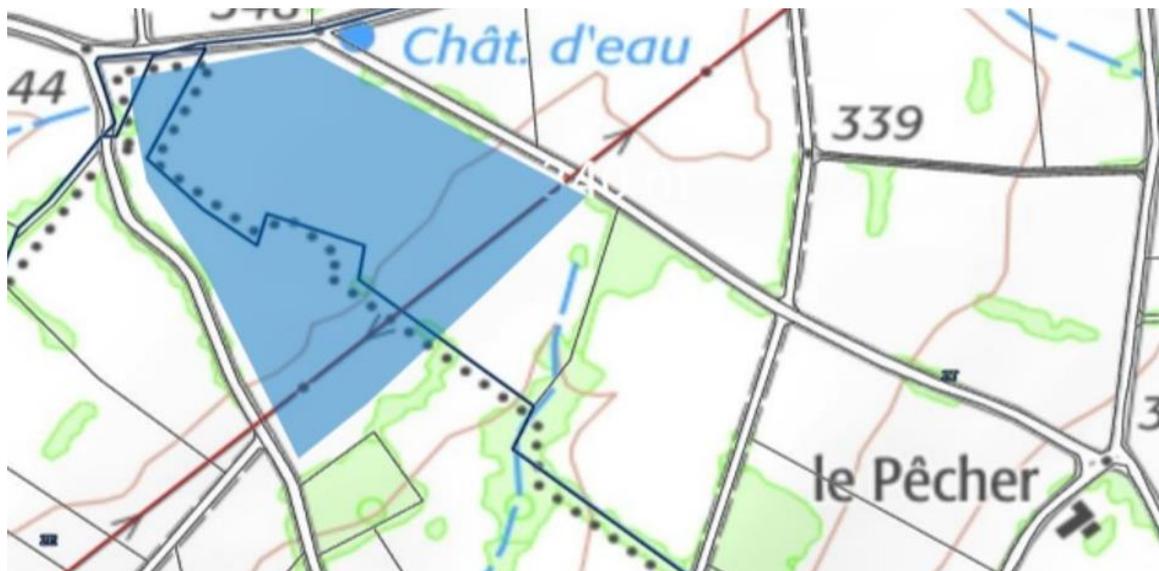
¹ Le raccordement d'un poste électrique en coupure consiste en l'interruption d'une ligne électrique reliant deux postes existants et en l'insertion du nouveau poste en série avec les deux autres.

A l'issue des études préalables, trois sites répondant aux critères susmentionnés ont été proposés par les responsables du projet :

- **L'emplacement n°1** : un site d'environ 9 hectares, situé sur la commune de Dompierre-les-Églises, qui occupe la totalité des parcelles cadastrales référencées ZE 0065 et ZE 0068.



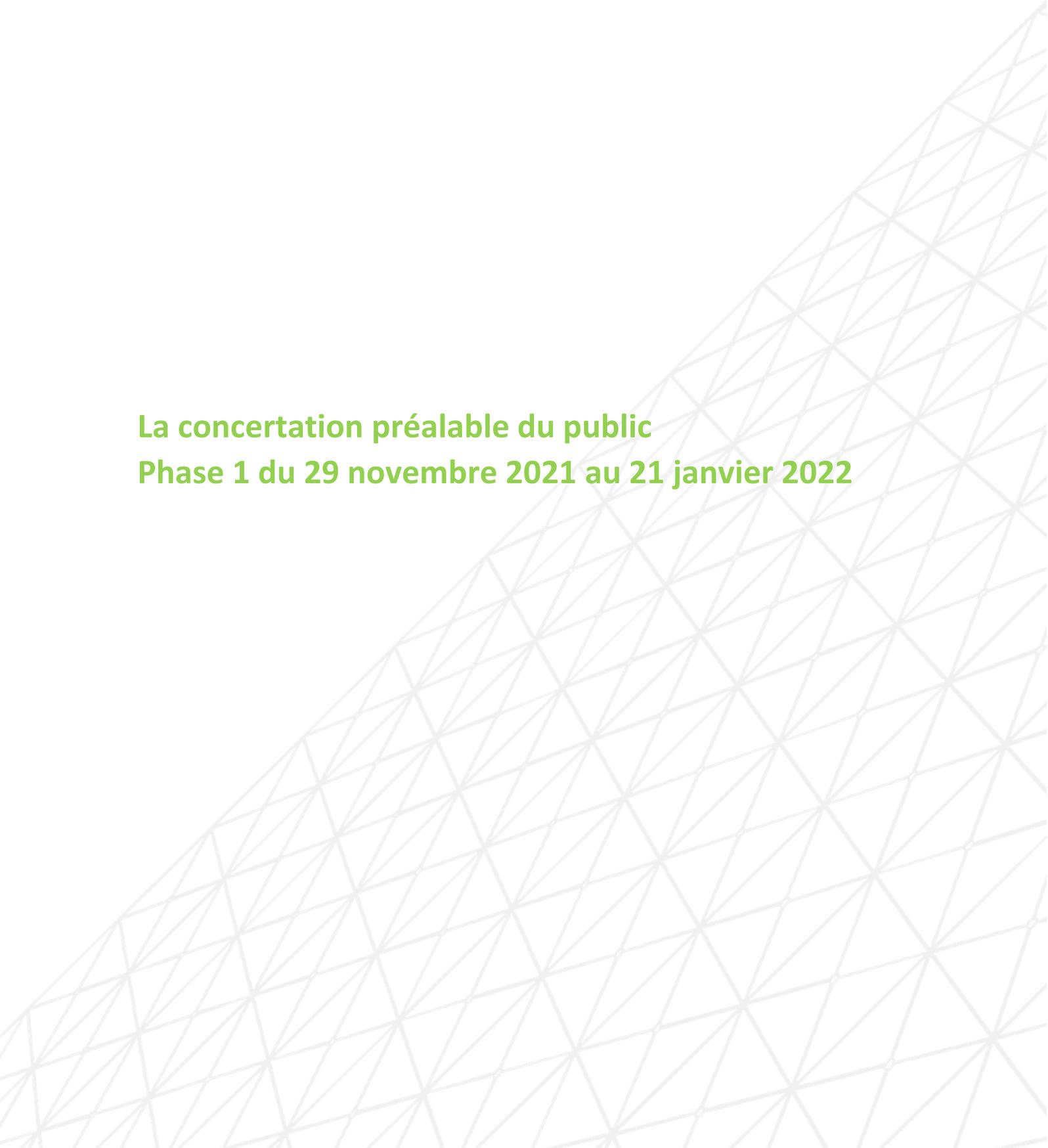
- **L'emplacement n°2** : un site d'environ 9 hectares, situé à cheval sur les communes de Dompierre-les-Églises et de Saint-Hilaire-la-Treille. Il occupe, en partie, les parcelles cadastrales référencées : ZE 0130 sur la commune de Dompierre-les-Églises et ZT 0052 sur la commune de Saint-Hilaire-la-Treille.



- **L'emplacement n°3** : un site d'environ 9 hectares, situé sur la commune de Saint-Hilaire-la-Treille, qui occupe, en partie, la parcelle cadastrale référencée ZE 0057.



Dans un souci d'insertion paysagère de cette infrastructure dans le territoire, RTE et Enedis ont pris l'engagement auprès des élus de faire intervenir un architecte-paysagiste afin de proposer plusieurs possibilités qui seront soumises aux habitants.



La concertation préalable du public
Phase 1 du 29 novembre 2021 au 21 janvier 2022

La démarche de concertation préalable du public

Les objectifs de la concertation

Le code de l'environnement n'impose pas au maître d'ouvrage de réaliser une concertation préalable du public pour la création d'un poste électrique. Cependant, dans le cadre du projet de poste électrique HAUT-LIMOUSIN, RTE et Enedis ont souhaité organiser une concertation préalable afin que le public s'exprime et apporte un éclairage en vue du choix de l'emplacement de moindre impact. La concertation préalable du public se déroule entre la première et la seconde phase de la concertation « Fontaine »².

Le choix de proposer au public de participer au choix du site d'implantation de ce projet découle fortement des caractéristiques du territoire couvert par l'aire d'étude. En effet, malgré l'étendue de cette aire, le site retenu impactera nécessairement les activités agricoles qui prédominent sur le territoire. C'est conscient de cet enjeu et afin d'ouvrir le débat avec les acteurs locaux du monde agricole que RTE et Enedis ont choisi de réaliser cette concertation préalable du public.

Le cadre juridique de la concertation

La concertation préalable du public relative à la création du poste électrique de HAUT-LIMOUSIN est organisée conformément aux dispositions de [l'article L.121-16 du code de l'environnement](#).

Les objectifs de la concertation préalable du public

D'une durée de huit semaines, du 29 novembre 2021 au 21 janvier 2022, le but de la concertation a été d'informer le plus largement possible le public sur le projet de création du nouveau poste électrique. Elle a permis également de recueillir les contributions du public afin d'éclairer le choix du site de moindre impact et de les prendre en compte dans la conception et la réalisation du projet. Elle avait notamment pour objectif d'exposer les sites envisagés pour la création du poste électrique et de recueillir la perception du public sur ces sites et éventuellement d'autres possibilités d'implantation.

La méthodologie du bilan de concertation

Le présent document recense les modalités d'organisation de cette concertation et établit un compte rendu des échanges et des contributions du public à l'élaboration du projet.

En annexe sont regroupés les avis recueillis ainsi que les réponses de RTE et Enedis aux questions soulevées par le public.

² Cette concertation prend la forme de réunions, associant les services de l'État, les élus, les associations et les maîtres d'ouvrage. Sous l'égide du préfet, elle se déroule généralement en deux phases. La première phase porte sur la présentation du projet et la délimitation d'une aire d'étude, qui doit être suffisamment large pour n'écarter aucune solution raisonnable ; la seconde phase consiste à procéder au recensement des différentes contraintes et enjeux à l'intérieur de cette aire d'étude, à présenter les différentes solutions envisageables pour aboutir au choix de l'une d'entre elles, solution permettant de déterminer un emplacement de moindre impact.

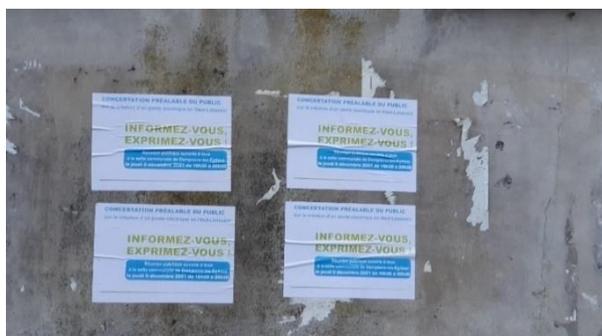
Les modalités et outils déployés

Le dispositif d'information

Plusieurs documents et supports de communication ont été mis à disposition du public afin de prendre connaissance du projet de création du poste HAUT-LIMOUSIN et de la démarche de concertation.

Une affiche au format A3 présentant les dates clés de la concertation ainsi que le dispositif complet de participation (réunion publique, permanence en mairie, bulletins d'expressions à déposer dans des urnes disponibles en mairie) a été réalisée et apposée dans des endroits stratégiques au niveau des communes concernées. Cette affiche a été apposée à Dompierre-les-Églises, sur des panneaux d'affichage situés dans les hameaux de la commune, devant la mairie, la Maison des loisirs, la salle communale et la bibliothèque Brame Benaize, ... L'affiche réglementaire de concertation a été également apposée sur le panneau d'affichage de la bibliothèque Brame Benaize.

À Saint-Hilaire-la-Treille, l'affiche réglementaire a été apposée sur le panneau d'affichage de la mairie.



Affichage sur les panneaux d'information municipale et à l'entrée de bâtiments publics



Affichage réglementaire d'avis de concertation préalable devant les mairies

Un flyer au format A5 qui présente les grandes lignes du projet de création du poste HAUT-LIMOUSIN, le dispositif complet de participation ainsi que les dates clés a été mis à disposition du public dans les mairies des deux communes concernées par le projet, afin d'informer le public du projet et de l'inviter à participer à la concertation.

Participez à la concertation préalable

En vue de prendre en compte les enjeux locaux dans la définition du projet, RTE organise une concertation à destination de tous les citoyens du territoire concerné.

Réunion publique ouverte à tous à la salle communale de Dompierre-les-Églises le jeudi 9 décembre 2021 de 18h30 à 20h30

Des permanences locales
Pour rencontrer les représentants de RTE et ENEDIS

Les 16 décembre 2021 et 11 janvier 2022
de 14h à 17h à Saint-Hilaire-la-Treille

Les 17 décembre 2021 et 12 janvier 2022
de 9h à 12h à Dompierre-les-Églises

Une plateforme de concertation dédiée
Pour vous exprimer en ligne et retrouver toutes les informations pratiques : www.rte-france.com/poste-haut-limousin

Des outils de participation en mairie
Pour vous informer et donner votre avis, une urne et un formulaire sont à votre disposition en mairie de Dompierre-les-Églises et Saint-Hilaire-la-Treille.

CONTACT : RTE Sud-Ouest - Service concertation environnement tiers - Concertation poste électrique Haut-Limousin - 82 chemin des Courses - BP 13731 31037 Toulouse Cedex 1

Un dossier support de la concertation a été également réalisé pour informer de façon précise et explicite sur la nécessité de créer un poste électrique 400 000/225 000/20 000 volts, raccordé à la ligne aérienne à 400 000 volts EGUZON - PLAUD existante ; décrire les caractéristiques techniques des ouvrages à construire ; présenter les sites d’implantation étudiés pour le futur poste ; et expliquer la mise en œuvre du projet (les procédures administratives et les étapes successives qui permettront d’aboutir à la réalisation du projet), ainsi que le calendrier prévisionnel.

Il a été mis en ligne sur le site internet dédié à la concertation.



Sommaire	
La présentation du projet.....	2
1.1. Un réseau électrique à renforcer pour accueillir les énergies renouvelables du Haut-Limousin.....	3
1.2. La création d'un nouveau poste 400 000/225 000/20 000 volts permet d'apporter une réponse durable.....	6
Les caractéristiques techniques du projet.....	8
2.1. Le futur poste 400 000/225 000/20 000 volts HAUT-LIMOUSIN.....	9
2.2. Le raccordement aérien à 400 000 volts.....	12
La proposition d'aire d'étude associée au projet.....	14
3.1. La détermination de l'aire d'étude pour le projet.....	15
3.2. L'aire d'étude proposée pour le projet.....	19
Les sites d'implantation potentiels.....	21
4.1. Une sélection des emplacements possibles selon plusieurs critères.....	22
4.2. Le choix de l'emplacement de moindre impact.....	28
De la concertation à la réalisation du projet.....	29
5.1. Les procédures liées à la construction des ouvrages électriques.....	30
5.2. Les grandes étapes du projet.....	34

Les moyens d’expression du public

Afin de faciliter l’accès à l’information et permettre au plus grand nombre de contribuer au projet de création du poste source, **un site internet** dédié www.rte-france.com/poste-haut-limousin a été mis en ligne par RTE et Enedis le 25 novembre 2021. Il est organisé en quatre grandes rubriques :

- La page d’accueil qui présente la démarche de concertation, la justification du projet et la présentation des responsables du projet.
- Une rubrique qui présente les grandes lignes du projet : ses bénéfices, le territoire concerné, les chiffres clés, son calendrier.
- La page de contributions, qui permet au public d’exprimer des avis et poser des questions. Les réponses apportées par les responsables du projet sont également disponibles dans cette rubrique.
- Une rubrique recensant les [documents de concertation](#) téléchargeables en PDF.



Plateforme internet concertation Haut-Limousin

RTE et Enedis ont également proposé au public, **une adresse postale**, afin de soumettre leurs contributions par courrier :



Une réunion publique a eu lieu le jeudi 9 décembre 2021. Elle s'est déroulée en trois temps : une introduction du maire de Dompierre-les-Églises, une présentation du projet et de la démarche de concertation préalable du public, par les représentants de RTE et d'Enedis en charge du projet, et enfin un débat avec le public qui s'est exprimé sur la thématique principale de la concertation (le choix de l'emplacement pour le poste Haut-Limousin) ainsi que des thématiques connexes. Au cours de ce débat, RTE et Enedis ont répondu aux interrogations et commentaires du public. Par ailleurs, le vice-président en charge des énergies renouvelables au sein de la communauté de communes Haut-Limousin en Marche est intervenu pour répondre à des questions spécifiques, en lien avec le développement des EnR sur le territoire intercommunal.

Quatre demi-journées de permanences ont été organisées dans les mairies de Dompierre-les-Églises et de Saint-Hilaire-la-Treille, les 16 et 17 décembre 2021, puis les 11 et 12 janvier 2022 afin de recueillir l'avis du public sur les emplacements ciblés pour le futur poste.

Deux urnes et des formulaires de contribution étaient également disponibles à la salle communale de Dompierre-les-Églises lors de la réunion publique de lancement le 9 décembre 2021 et dans les mairies de Dompierre-les-Églises et de Saint-Hilaire-la-Treille pendant toute la durée de la concertation, afin de recueillir l'avis du public via des formulaires à remplir mis à leur disposition.



Urne et formulaires disponibles lors de la réunion publique du 9 décembre 2021

Les chiffres clés de la participation

250 participants, dont **64%** en présentiel

40 contributions lors de la réunion publique

8 contributions sur la plateforme internet

6 courriers reçus

1 formulaire de contribution recueilli en mairie

Les contributions recueillies lors de la réunion publique et des permanences

La réunion publique organisée le 9 décembre 2021 a permis à 80 personnes de prendre connaissance du projet ainsi que de la démarche de concertation et de s'exprimer sur le choix de l'emplacement du futur poste électrique. Au cours de cette réunion, RTE et Enedis ont recueilli 40 contributions.

Lors des quatre permanences, RTE et Enedis ont rencontré 17 personnes et recueilli 1 contribution (jointe en annexe).

Ces contributions portaient sur les thématiques suivantes :

- le projet de création du poste électrique Haut Limousin et ses impacts ;
- l'emplacement du poste électrique ;
- les énergies renouvelables (le lien entre le projet et le développement des EnR dans le territoire) ;
- la démarche de concertation.

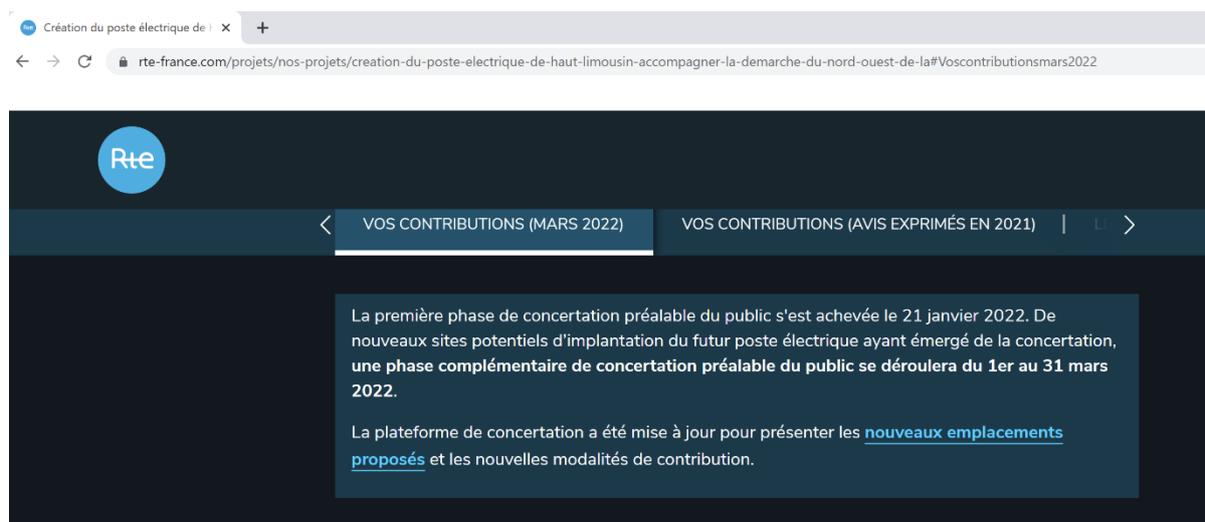
Le compte rendu de la réunion publique est joint en annexe de ce bilan de concertation.

Les contributions recueillies via la plateforme de concertation

Le site internet www.rte-france.com/poste-haut-limousin a enregistré 390 visites de la part de 153 visiteurs. La durée moyenne des visites a été de 58 minutes, ce qui dénote un intérêt pour le sujet de la part des visiteurs. Huit contributions ont été déposées sur cette plateforme concernant les thématiques suivantes :

- les énergies renouvelables (le lien entre le projet et le développement des EnR dans le territoire) ;
- le projet et ses impacts (l'environnement et le cadre de vie) ;
- la démarche de concertation.

Ces contributions et les réponses apportées par RTE sont jointes en annexe.



Registre des contributions en ligne sur le site de la concertation Haut-Limousin

Les contributions papier reçues par RTE

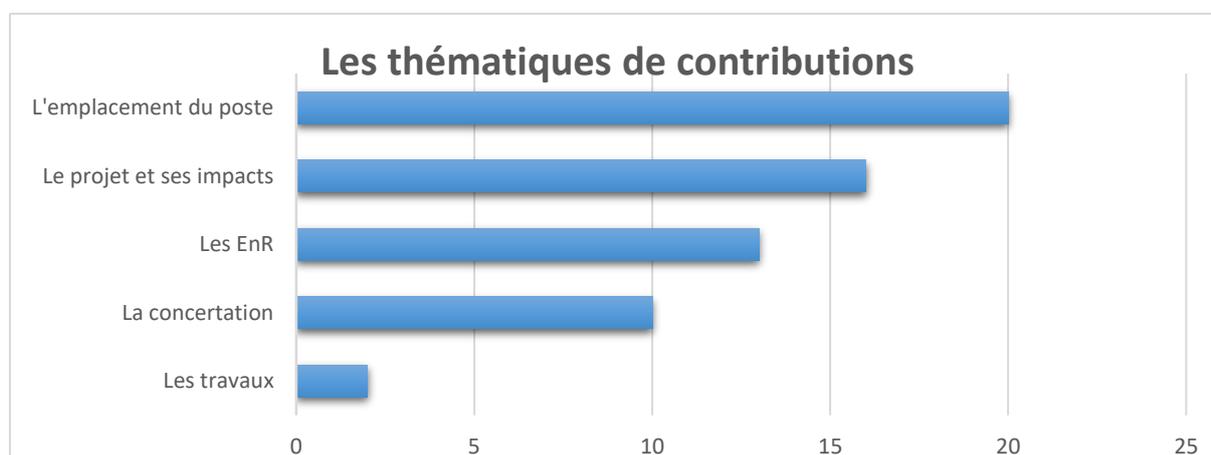
Six courriers, dont un adressé au maire de Dompierre-les-Églises et trois à la préfète de département, ainsi qu'un formulaire de contribution en mairie, ont été reçus par RTE et Enedis.

Ces contributions évoquent les sujets suivants :

- la démarche de concertation ;
- le projet de création du poste électrique Haut Limousin et ses impacts ;
- l'emplacement du poste électrique ;
- les travaux.
- les énergies renouvelables (le lien entre le projet et le développement des EnR dans le territoire).

L'analyse des avis exprimés par le public

Les contributions recueillies du 29 novembre 2021 au 21 janvier 2022, ont été structurées autour des cinq thématiques ci-dessous.



L'emplacement du poste électrique

Les contributions concernant l'objet principal de la concertation sont majoritaires. A travers ces dernières, les acteurs locaux ont estimé que les trois emplacements envisagés initialement ont trop d'impacts pour l'activité agricole du territoire, le cadre de vie, le paysage et l'environnement dans une moindre mesure. Des propriétaires et exploitants installés au niveau des emplacements envisagés sont opposés à la mise en œuvre du projet sur leurs parcelles. En effet, les propriétaires ne souhaitent pas vendre leurs parcelles à RTE. Parmi les raisons avancées, la valeur agronomique des terrains et le fait que de jeunes agriculteurs sont en train de s'installer sur deux des sites envisagés (GAEC de Champagnat et Dublanc).

Certains participants ont affirmé que les critères retenus dans le cadre du choix de l'emplacement étaient essentiellement techniques. **Des acteurs politiques** (maire et conseiller municipal de Dompierre-les-Églises) ont affirmé lors de la réunion publique du 9 décembre 2021, que les emplacements envisagés actuellement à Dompierre-les-Églises ne pouvaient pas être retenus pour le projet, étant donné les importants enjeux agricoles qui y existent.

Certains contributeurs ont proposé de rechercher des terrains plus éloignés de la ligne afin de s'autoriser plus d'opportunités. D'autres ont proposé de rechercher des terrains qui présenteraient moins d'enjeux que ceux ciblés aujourd'hui ou encore d'élargir l'aire d'étude, dans le cas où RTE et Enedis n'arriveraient pas à trouver un terrain dans l'aire d'étude actuelle qui correspondrait aux critères pris en compte. Au cours de la permanence publique du 16 décembre 2021, **un exploitant agricole** a proposé un emplacement qu'il pense exploitable pour le projet et dont le propriétaire serait vendeur.

Finalement, deux nouvelles propositions d'emplacements ont émergé lors de cette concertation.

Synthèse des réponses de l'équipe projet

La recherche de sites potentiels se concentre essentiellement à proximité immédiate de la ligne électrique existante dans le but de minimiser l'impact environnemental et sociétal (implantation de nouveaux pylônes, visibilité, paysages...) que représenterait la création d'une nouvelle portion de ligne électrique aérienne 400 000 volts.

Les sites potentiels doivent répondre à un ensemble de critères techniques et non techniques, notamment l'éloignement du poste par rapport aux habitations existantes. Les trois emplacements proposés à ce jour se situent à plus de 400 mètres des premières habitations (distance mesurée entre la clôture du futur poste et les habitations les plus proches). Malgré l'étendue de l'aire d'étude, le nombre d'emplacements répondant aux critères exposés dans le dossier de concertation reste très limité. Quant au critère d'installation des jeunes agriculteurs, il sera pris en compte dans le choix du site et fera l'objet d'une analyse.

Concernant les nouvelles propositions d'emplacements, l'équipe projet a indiqué que l'objectif de la concertation était de rechercher l'emplacement qui générera le moins d'impact pour le territoire pour la réalisation du poste électrique de Haut-Limousin. RTE et Enedis ont de ce fait confirmé qu'ils avaient l'intention d'étudier les nouvelles propositions qui pourraient émerger durant la concertation préalable du public, sur la base des critères d'analyse existants.

Le projet et ses impacts

Certains acteurs du territoire ont reconnu les bénéfices économiques du projet pour le territoire, tel est le cas du maire de Dompierre-les-Églises, du vice-président en charge des EnR et de la GEMAPI de la Communauté de Commune Haut Limousin en Marche ou encore de **quelques citoyens** qui ont affirmé qu'ils ne sont pas « *opposés aux évolutions permettant l'accompagnement de la transition énergétique* », et qu'ils étaient favorables à la mise en œuvre de ce projet sous réserve que cela n'affecte pas le paysage et ne provoque pas de nuisance. Certains ont également affirmé que le projet était « *nécessaire pour le développement du réseau dans le nord Haute-Vienne* », mais que sa mise en œuvre devrait respecter certaines conditions.

Concernant les impacts du projet, **des habitants des territoires concernés** ont questionné les bénéfices du projet pour leur territoire, les nuisances qu'engendrera ce poste (bruit, cadre de vie, champs électromagnétiques), et l'impact sur le paysage (visibilité, technologie de raccordement en aérien ou souterrain), le patrimoine local, l'environnement (utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien du poste) et l'activité agricole. Un risque de pollution des nappes phréatiques a été évoqué, car deux des emplacements envisagés sont situés sur des captages d'eau (il ne s'agit pas d'un captage d'eau potable recensé et protégé réglementairement par périmètre de protection)

Des agriculteurs estiment que le projet va impacter leur activité et nuire à la pérennité des exploitations. L'un des propriétaires de parcelles ciblées pour le projet (propriétaire de l'emplacement n°2) estime que cela aura un impact direct sur ses rentes, sur la pérennité de son exploitation et sur l'environnement, en indiquant que deux sources partaient de cette parcelle. En outre, le propriétaire

et l'exploitant du site de Saint-Hilaire-la-Treille sont opposés à l'installation du poste électrique à cet endroit, car ils estiment que ce dernier détériorerait ces parcelles et représente une menace pour la pérennité de l'exploitation.

Les **propriétaires de l'emplacement 3**, ont manifesté au cours de la permanence publique du 11 janvier 2022, leur opposition à la réalisation du projet sur leur parcelle. Leur locataire y exploite 88 ha, qui pourraient perdre de la valeur. De son côté, **l'exploitant de l'emplacement 3** est également opposé à la réalisation du projet sur la parcelle et fermé à une compensation foncière. Actuellement ses terres sont regroupées autour du bâtiment d'exploitation.

Les **représentants du GAEC de Champagnat** (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), exploitants de l'emplacement 1, ont exprimé au cours de la permanence publique du 12 janvier 2022, leur opposition à la réalisation du projet sur leur parcelle. En effet, le GAEC a investi dans la création d'un atelier de découpe de viande pour valoriser l'élevage. Cet investissement est labellisé HVE, nécessitant l'augmentation de 60 ha de la surface exploitée pour disposer de suffisamment de prairies naturelles ou permanentes. Diminuer la surface exploitée pourrait remettre en cause la certification HVE de l'exploitation.

Enfin, des **acteurs politiques** ont mis en avant l'importance des impacts agricoles du projet sur les 2 emplacements envisagés à Dompierre-les-Églises.

Synthèse des réponses de l'équipe projet

L'équipe projet a affirmé que l'impact du projet sur l'activité agricole est un enjeu local fort qui sera intégré à l'analyse qui conduira au choix du site de moindre impact. Un contact a été pris avec la Chambre d'agriculture et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) pour essayer de trouver des compensations pour les agriculteurs.

Concernant l'impact paysager, l'insertion du futur poste dans son environnement est un enjeu important du projet. RTE a pris l'engagement auprès des élus de faire intervenir un architecte-paysagiste afin de proposer plusieurs propositions d'insertion paysagère qui seront soumises aux habitants.

Au sujet des nuisances évoquées, l'équipe projet a affirmé que le poste sera clôturé, qu'il n'y aura pas de nuisance en termes d'odeurs et très peu en termes de bruit, et qu'une expertise sonore sera réalisée avant et après l'implantation du poste, pour mesurer et réévaluer les nuisances sonores (RTE, Enedis). Quant aux champs électromagnétiques, les maîtres d'ouvrage ont affirmé qu'ils existent pour toutes installations électriques et qu'aujourd'hui, il y a déjà une ligne 400 000 dans le territoire. La présence du poste n'augmentera pas les champs électromagnétiques.

Sur le plan environnemental, le poste de Haut-Limousin sera conçu et aménagé de manière à n'utiliser aucun produit phytosanitaire en phase d'exploitation. La problématique des captages d'eau sur un des sites envisagés a été identifiée et nécessitera, si cet emplacement était retenu, une étude et des dispositions spécifiques pour maintenir la continuité du captage et éviter toute pollution lors des travaux.

Les énergies renouvelables (EnR)

Le public a questionné les responsables du projet sur les données concrètes utilisées pour délimiter la zone d'étude et sur l'aboutissement du projet dans le cas où les projets d'EnR prévus dans le territoire n'aboutiraient pas. Certains ont affirmé que le projet était en lien direct avec le développement des EnR dans le territoire, et ont manifesté leur opposition aux EnR et aux projets en lien avec leur développement dans le territoire.

Synthèse des réponses de l'équipe projet

L'équipe projet a affirmé que le choix de l'aire d'étude tient compte des potentiels de production identifiés dans le territoire. Ce projet de création de poste électrique répond à la volonté du territoire de développer la production d'énergie renouvelable pour participer à la transition énergétique. En effet, elle s'inscrit dans la planification régionale d'adaptation du réseau électrique permettant d'accompagner le développement des énergies renouvelables en cohérence avec les objectifs nationaux.

La création et le dimensionnement du poste dépendent de la création effective des projets prévus dans le territoire.

La démarche de concertation

Les habitants du territoire ont suggéré qu'il fallait informer les riverains du projet.

Ils ont également interrogé l'équipe projet sur les associations environnementales et organismes agricoles qui participent à la concertation dite « Fontaine » et ont demandé si le bilan de cette concertation Fontaine serait accessible au public.

Synthèse des réponses de l'équipe projet

L'équipe projet a affirmé que la démarche mise en place visait à informer tous les habitants du territoire de l'aire d'étude et a précisé que cette concertation préalable du public était une volonté de sa part, qu'elle ne répondait pas à une démarche réglementaire.

Concernant les interrogations sur la concertation dite « Fontaine », elle a indiqué que la Ligue de protection des oiseaux, le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, le Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin, Limousin nature environnement, la Chambre départementale d'agriculture, ont été conviés par la préfecture et que le compte-rendu de cette concertation sera mis à disposition des associations agréées par la préfecture ayant participé à la concertation.

Les travaux

Un acteur du tourisme local ainsi que des riverains ont estimé que les travaux d'aménagement allaient générer des nuisances pour l'activité touristique et leur cadre de vie (présence de bulldozers, de camions, de grues de levage, « *claquages électriques réguliers lors de la mise en réseau des divers équipements* »...), et que ces derniers risquent d'impacter des captages d'eau à proximité.

Synthèse des réponses de l'équipe projet

L'équipe projet a affirmé qu'une étude sera réalisée et des dispositions spécifiques seront adoptées afin de maintenir la continuité du captage et éviter toute pollution lors des travaux.

La phase de travaux pour la construction du poste devrait s'étaler sur 18 à 24 mois. Elle génèrera inéluctablement certaines nuisances, principalement durant la phase de terrassement, qui seront atténuées dans la mesure du possible. En phase d'exploitation, la présence du poste électrique ne génèrera qu'une très faible émergence sonore, celle-ci étant encadrée par des normes restrictives.

Les enseignements de la 1^{ère} phase de concertation préalable du public

La concertation préalable du public a permis à RTE et Enedis d'informer les acteurs des territoires concernés sur le projet de création du poste Haut-Limousin, de prendre en compte les enjeux locaux liés au choix de site et de recueillir des propositions d'emplacements ayant moins d'impact pour le territoire. La concertation a donc atteint son objectif premier d'informer les acteurs du territoire et de leur offrir les conditions de s'exprimer sur l'emplacement du futur poste.

Elle a permis de constater que certains acteurs du territoire étaient opposés au projet, parce qu'ils sont opposés au développement des EnR. Par ailleurs, d'autres ont affirmé leur soutien au projet, et le considèrent comme un vecteur de développement économique sous réserve d'un moindre impact sur le secteur agricole.

La participation a également fait remonter que l'impact des emplacements pressentis sur l'activité agricole est un enjeu local fort. RTE et Enedis ont affirmé que ce critère sera intégré à l'analyse qui conduira au choix du site de moindre impact.

À l'issue de la réunion publique du 9 décembre 2021, RTE et Enedis ont confirmé leur volonté de recueillir et d'analyser des nouvelles propositions d'emplacements, prenant ainsi en compte une attente fortement exprimée par des citoyens et acteurs du territoire.

Suite à cela, une visite terrain en présence d'acteurs locaux (maires et deux adjoints de Dompierre), et la rencontre d'exploitants au cours des permanences en mairies ont fait émerger deux nouveaux emplacements.

Après analyse de ces nouveaux emplacements, RTE et Enedis ont choisi de réaliser une seconde phase de concertation afin d'informer le public et de recueillir son avis sur ces nouvelles propositions.



La concertation préalable du public
Phase 2 du 1 au 31 mars 2022

Introduction à la seconde phase de concertation

Une seconde phase de concertation a été prévue pour la période du 1^{er} au 31 mars 2022 afin d'informer le public et de recueillir son avis sur les deux nouveaux emplacements envisagés.

Ces emplacements sont présentés ci-dessous.

L'emplacement n°4

L'emplacement N°4 est un site d'environ 11 hectares, situé sur la commune de Dompierre-les-Églises, qui occupe, en partie, la parcelle cadastrale référencée ZY 0057.



L'emplacement n°5

L'emplacement N°5 est un site d'environ 10 hectares, situé sur la commune de Saint-Hilaire-la-Treille, qui occupe, en partie, les parcelles cadastrales référencées ZX0068, ZX0069, ZX0070, ZX0072, ZX0073, ZX0074 et ZX0075. Cet emplacement est éloigné de l'axe de la ligne 400 000 volts d'environ 350 mètres et nécessitera donc la création d'un tronçon de ligne aérienne pour le raccordement du nouveau poste sur la ligne existante.



Les modalités et outils déployés

Le dispositif d'information mis à jour

Dans le but d'informer le public de cette **seconde phase de concertation** et de l'inviter à y prendre part, les outils de communication élaborés (Affiche format A3, Flyer format A5 et dossier de concertation) ont été mis à jour avec une présentation du nouveau dispositif de participation et des dates clés. Ces outils ont été adressés aux communes concernées par le projet durant le mois de février 2022.

De plus, l'affichage réglementaire a été réalisé dans les deux mairies et à la Communauté de communes à Bellac, et une annonce légale dans Le Populaire du Centre a été publiée le 11 février 2022.

The flyer is divided into two main sections. The left section features the RTE and ENEDIS logos at the top. A prominent orange banner reads 'Seconde phase de concertation DU 1^{ER} AU 31 MARS 2022 Deux nouveaux emplacements proposés'. Below this, the text states 'CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC sur la création d'un poste électrique en Haut-Limousin'. A green box contains the instruction 'RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS MISES À JOUR SUR LE SITE' with the URL 'www.rte-france.com/poste-haut-limousin'. A paragraph explains the mission of RTE and Enedis to plan network evolutions. Another paragraph mentions the creation of a post in the north of the Haut-Limousin community. A final orange box notes that the consultation period is extended to March 31, 2022. The right section has an orange header for 'Nouvelles permanences en mairie' with dates and locations. It then lists 'Une plateforme de concertation dédiée' with the website 'www.rte-france.com/poste-haut-limousin' and 'Des outils de participation en mairie' including an urn and form. A 'CONTACT' section provides the address: 'RTE Sud-Ouest - Service concertation environnement tiers, Concertation poste électrique Haut-Limousin, 82 chemin des Courses - BP 13731 31037 Toulouse Cedex 1'. Logos for RTE and ENEDIS are at the bottom.

Seconde phase de concertation
DU 1^{ER} AU 31 MARS 2022
Deux nouveaux emplacements proposés

CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC
sur la création d'un poste électrique en Haut-Limousin

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS
MISES À JOUR SUR LE SITE

www.rte-france.com/poste-haut-limousin

Pour accompagner la transition énergétique, l'État a confié à RTE, en accord avec Enedis, la mission d'anticiper et de planifier les évolutions du réseau électrique de manière à accueillir de nouvelles installations de production d'électricité renouvelable, de façon coordonnée et optimale.

La création d'un poste électrique dans la partie nord de la Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche permettra de poursuivre l'accompagnement du territoire dans le développement de nouveaux projets de production d'électricité renouvelable et d'être acteur de la transition énergétique.

En vue de prendre en compte les avis exprimés pendant la concertation du 29 novembre 2021 au 21 janvier 2022, RTE a décidé de prolonger cette dernière du 1^{er} au 31 mars 2022 afin de présenter aux citoyens du territoire deux nouveaux emplacements.

Nouvelles permanences en mairie
pour rencontrer les représentants de RTE et ENEDIS :
le 15 mars 2022 de 14h à 17h à Saint-Hilaire-la-Treille
le 16 mars 2022 de 9h à 12h à Dompierre-les-Églises

Une plateforme de concertation dédiée
Pour vous exprimer en ligne et retrouver
toutes les informations pratiques :
www.rte-france.com/poste-haut-limousin

Des outils de participation en mairie
Pour vous informer et donner votre avis,
une urne et un formulaire sont à votre disposition
en mairie de Dompierre-les-Églises et Saint-Hilaire-la-Treille.

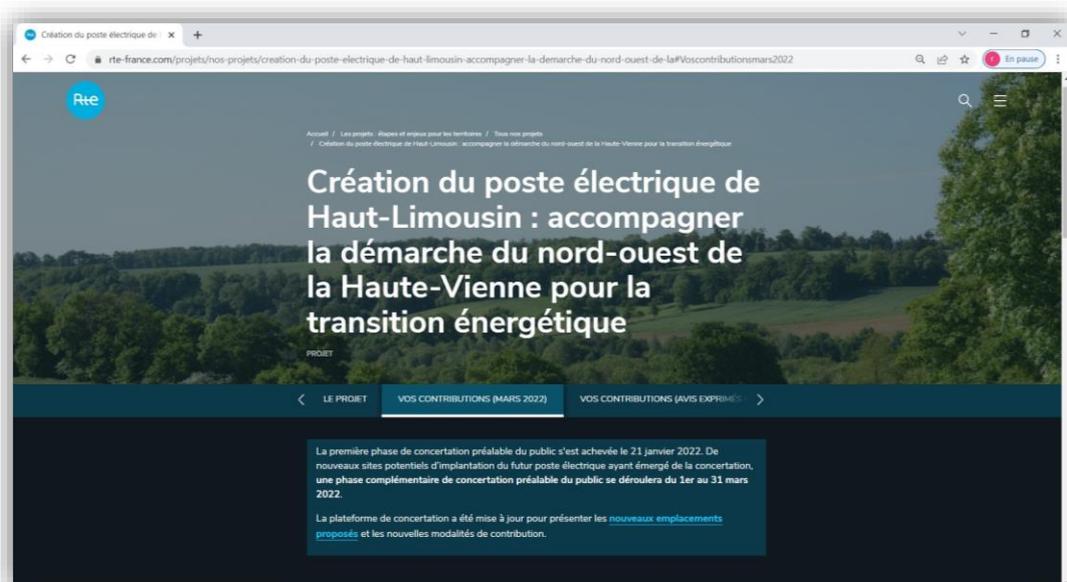
CONTACT :
RTE Sud-Ouest - Service concertation environnement tiers
Concertation poste électrique Haut-Limousin
82 chemin des Courses - BP 13731 31037 Toulouse Cedex 1

Flyer format A5 mis à jour



Affiche format A3 mise à jour

La plateforme de concertation a été actualisée avec l'ajout d'une nouvelle rubrique présentant les informations essentielles de la seconde phase de concertation : dates clés, nouveaux emplacements ciblés, onglet de participation à cette seconde phase de concertation.



Plateforme internet concertation Haut-Limousin mise à jour

Les deux nouveaux emplacements envisagés ont été ajoutés au dossier de concertation, disponible sur la plateforme de concertation.



Dossier de concertation mis à jour

Les chiffres clés de la participation

106 participants, dont **12%** en présentiel

1 contribution lors des permanences publiques

2 contributions sur la plateforme internet

4 courriers reçus

4 formulaires de contribution recueillis en mairie

Les contributions recueillies lors des permanences publiques

La permanence publique organisée le 15 mars 2022 à Saint-Hilaire-la-Treille a permis à 3 personnes de s'informer quant à l'avancée du projet et de demander davantage de renseignements au sujet des deux nouveaux emplacements mentionnés par RTE.

Au cours de cette réunion, RTE et Enedis n'ont pas recueilli de contributions.

Lors de la permanence du 16 mars 2022 à Dompierre-les-Églises, RTE et Enedis ont rencontré 10 personnes et recueilli 1 contribution écrite (jointe en annexe).

Ces contributions portaient sur les thématiques suivantes :

- l'emplacement du poste électrique ;
- les énergies renouvelables (le lien entre le projet et le développement des EnR dans le territoire) ;
- la démarche de concertation ;
- le projet de création du poste électrique Haut Limousin et ses impacts.

Les contributions recueillies via la plateforme de concertation

Le site internet www.rte-france.com/poste-haut-limousin a enregistré 124 visites de la part de 93 visiteurs. La durée moyenne des visites a été de 1 minute et 56 secondes. Cela montre – en comparaison de la première phase de concertation – que les internautes ont visité la plateforme pour y rédiger une contribution plutôt que pour s'informer.

Deux contributions ont été déposées sur cette plateforme concernant les thématiques suivantes :

- l'emplacement du poste électrique ;
- la démarche de concertation.

Ces contributions et les réponses apportées par RTE sont jointes en annexe.

Les contributions papier reçues par RTE

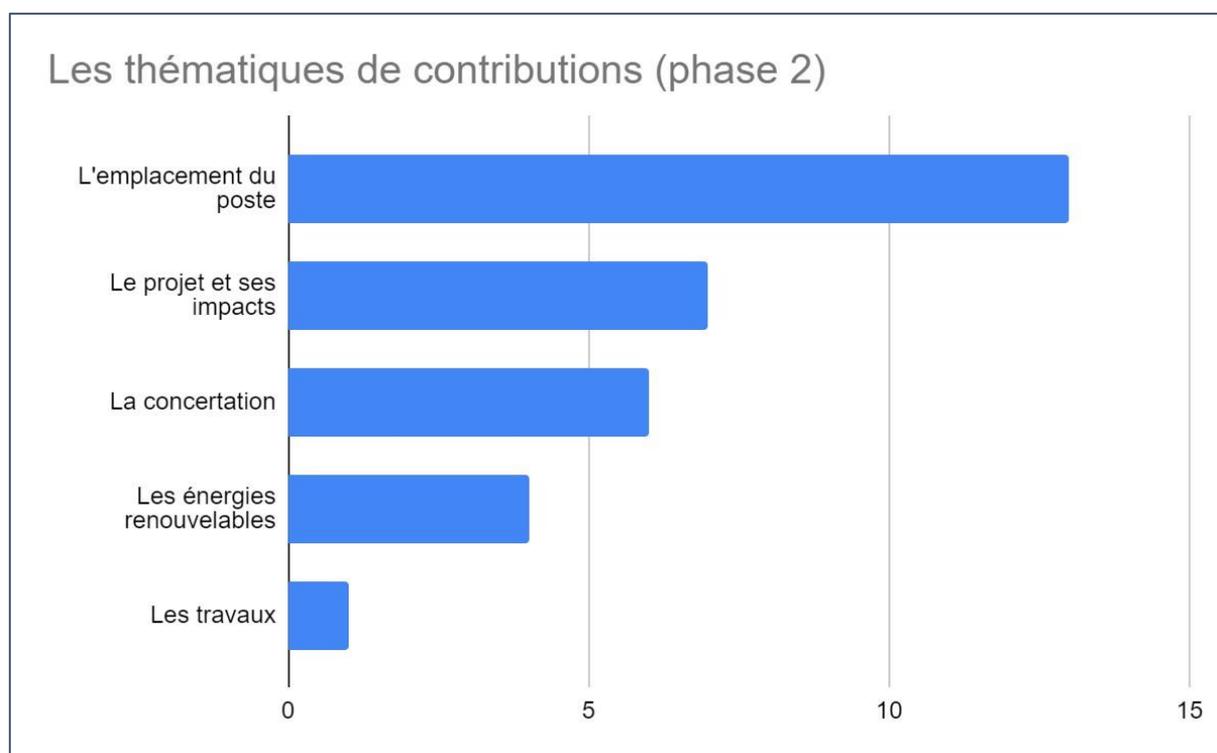
Quatre courriers, dont un adressé au maire de Dompierre-les-Églises et un à la préfète de département, ainsi que quatre formulaires de contribution en mairie, ont été reçus par les responsables du projet.

Ces contributions évoquent les sujets suivants :

- le projet de création du poste électrique Haut Limousin et ses impacts ;
- l'emplacement du poste électrique ;
- les énergies renouvelables (le lien entre le projet et le développement des EnR dans le territoire) ;
- la démarche de concertation ;
- les travaux.

L'analyse des avis exprimés par le public

Les contributions recueillies au cours de la seconde phase de la concertation – du 1^{er} au 31 mars 2022 – ont été structurées autour des cinq thématiques ci-dessous.



L'emplacement du poste électrique

Un **propriétaire et exploitant agricole** a manifesté son accord pour vendre tout ou partie de sa parcelle située sur le site n°5 : « *si le reste à exploiter est trop petit* ».

Deux citoyens aimeraient savoir pourquoi les trois premiers emplacements évoqués par RTE pour le projet ont finalement été abandonnés.

Plusieurs **habitants des communes concernées par le projet** ont exprimé leur souhait d'obtenir des renseignements concernant les deux nouveaux emplacements évoqués par RTE.

Un citoyen, à travers sa contribution écrite, affirme que « *les deux nouveaux projets ont l'avantage d'être acceptés par les propriétaires* ». Cependant, il regrette qu'ils aient lieu au détriment de terres agricoles. **Un autre contributeur** se dit « *heureux* » que RTE ait inclus « *des terrains qui ne pénalisent pas de jeunes agriculteurs qui viennent de s'installer* » et souhaite que ces nouveaux emplacements soient retenus.

Un participant à la concertation se dit favorable au projet à condition que l'implantation du poste se fasse plus éloignée des villages.

Deux contributeurs affirment préférer que les terres soient laissées à la disposition des agriculteurs qui les exploitent, pour certains installés récemment (emplacement 1 – Lavauzelle).

Les **représentants du Collectif 94-95**, créé pour s’opposer à l’implantation du projet au niveau de l’emplacement 4, aimeraient connaître les critères déterminants retenus par RTE pour choisir un site de moindre impact. Ils précisent dans leur contribution écrite la nécessité de privilégier un terrain plat pour le projet, ce qui éviterait d’importants travaux de terrassement.

Synthèse des réponses de l’équipe projet

À l’issue de la première phase de consultation, deux nouveaux emplacements ont été identifiés et font l’objet d’une nouvelle phase de concertation afin d’informer le public et de recueillir ses observations. Les 3 premiers emplacements proposés ne sont pas abandonnés à ce stade de la concertation et feront l’objet d’une analyse complète prenant en compte notamment les avis exprimés lors de la concertation préalable du public. Ce sont donc 5 emplacements au total qui seront analysés dans le dossier de concertation qui sera remis à la préfète de département en vue du choix du site de moindre impact.

Les deux nouveaux emplacements proposés ont un impact plus réduit sur l’activité agricole. Malgré une aire d’étude relativement étendue, aucun emplacement en dehors de terres agricoles et respectant les critères requis n’a pu être identifié.

L’emplacement 4 présente en effet des contraintes de terrassement importantes en raison de la déclivité prononcée sur une partie du terrain.

Le projet et ses impacts

Au cours de la permanence publique du 15 mars 2022, un **représentant d’association** a demandé des explications concernant les études environnementales qui vont être menées.

Le **Collectif 94-95** liste dans sa contribution écrite remise lors de la permanence du 16 mars 2022, les impacts suivants :

- co-visibilité et proximité du projet avec les habitations de la Loge, Bredier, Le Moulin Breton,
- dévaluation immobilière,
- détérioration paysagère (clocher classé de l’église de Dompierre notamment),
- impact sur les activités touristiques,
- incompatibilité du chantier avec le circuit pédestre mis en place par la mairie.

Le collectif recommande que les travaux s’adaptent au contexte local.

Ces impacts sont également mentionnés par un **couple de riverains et une citoyenne** dans leurs courriers respectifs : bétonisation de la campagne, destruction des sols, érosion éolienne insuffisamment quantifiée, perte de l’attrait paysager, risque de saturation visuelle dans le nord de la Haute-Vienne, dévaluation définitive des biens immobiliers et fonciers, détérioration des chemins communaux, méconnaissance de l’impact des infrasons sur l’homme et l’animal, impact sur la faune et la flore (oiseaux, salamandres, tritons, zones humides...), sur le tourisme rural.

Un **participant** demande à ce que les inquiétudes des citoyens soient transmises au préfet : il évoque un « *développement anarchique et massif d'implantation de parcs fermés* » occasionnant une défiguration paysagère et la baisse des prix de l'immobilier. Enfin, il se questionne : « *Comment sont estimés, calculés les dédommagements du fait des nuisances visuelles, sonores, ondes, perte de valeur du bâti ... ?* ».

Un **contributeur** avance la nécessité de masquer le projet avec des haies pour réduire un préjudice visuel qu'il juge important avec, pour corrélat, la réduction de l'attractivité du territoire pour de potentiels nouveaux arrivants.

Une **citoyenne** évoque quant à elle l'exposition des riverains aux champs magnétiques.

Synthèse des réponses de l'équipe projet

Une fois l'emplacement de moindre impact choisi, RTE et Enedis lanceront des études écologiques, dont un inventaire faune, flore, habitats sur quatre saisons, afin de déterminer les mesures d'évitement, de réduction voire de compensation et de suivi à mettre en œuvre pour limiter l'impact environnemental du projet.

Les remarques concernant l'emplacement 4 et notamment sa co-visibilité depuis certains hameaux et le village de Dompierre seront prises en compte dans la cotation des emplacements lors de l'analyse qui en sera faite préalablement au choix du site de moindre impact.

En dehors de la phase de construction, l'exploitation du poste n'apportera pas de nuisance susceptible de remettre pas en cause la vocation touristique du territoire.

L'ensemble des avis exprimés lors de la concertation préalable du public sera intégré au dossier de concertation qui sera transmis à la préfète de département en vue du choix du site de moindre impact.

L'insertion paysagère du futur poste fera l'objet d'une étude spécifique qui sera confiée à l'Ecole nationale supérieure du paysage. Les propositions issues de cette étude seront présentées aux habitants.

Comme pour toutes ses installations, le projet respectera la réglementation en vigueur en termes de niveau d'émission de champs électromagnétiques. La ligne 400 000 volts étant déjà implantée sur le territoire, l'ajout d'un poste n'aura quasiment aucun impact sur le niveau d'émission de champs électromagnétiques. De plus, les emplacements envisagés étant éloignés des habitations, les niveaux d'exposition des riverains seront négligeables.

Les énergies renouvelables (EnR)

La Communauté de communes du Haut-Limousin souhaite mettre à profit le déploiement des énergies renouvelables pour développer l'attractivité du territoire. Elle y voit une « *nouvelle opportunité ouvrant des perspectives pour l'emploi, la formation, les activités économiques* ».

Le Collectif 94-95 suggère la création de serres agricoles chauffées gratuitement par le poste électrique, pour un projet « *win-win* ». Cela pourrait notamment permettre aux agriculteurs impactés par le projet de diversifier leur activité.

Une participante estime, reprenant les propos de Carlos Tavares que « *le tout électrique n'est pas l'avenir* ». Selon elle, « *votre énergie dite propre pollue considérablement les sols et l'environnement rural* ». Elle se questionne également quant au fonctionnement éolien en contexte météorologique défavorable.

Un citoyen se demande comment garantir que les projets énergétiques soient équitablement répartis sur le territoire.

Synthèse des réponses de l'équipe projet

La création du poste électrique de Haut-Limousin vise à répondre à un besoin de développement de la production électrique renouvelable souhaité par le territoire. RTE et Enedis n'ont pas la maîtrise sur le développement et l'implantation des futurs projets de production d'énergie renouvelable.

La démarche de concertation

Le Collectif 94-95 souhaite rencontrer RTE aux Côtes de la Valade pour exposer en direct les problématiques liées au projet avant la permanence du 16 mars 2022.

L'un des représentants du collectif opposé au projet d'éolien du bois de Bouéry, aimerait en savoir davantage sur les possibilités de participer à la réunion de concertation Fontaine.

Un citoyen estime que RTE, qui a inclus à son projet de nouvelles options d'emplacement moins pénalisantes pour les jeunes agriculteurs, doit « *accepter quelques contraintes supplémentaires pour obtenir un consensus* ».

Un couple de riverains regrette l'absence de courrier informatif nominatif à toute la population concernant le projet et insiste sur la nécessité d'une très large diffusion de l'information. Il estime également que les avantages et les inconvénients de chaque site n'ont pas été présentés dans le dossier de RTE.

Un participant ne comprend pas pourquoi la Communauté de Communes mentionne un poste de 900 MW alors que RTE évoque un poste de capacité « *extensible* ».

Un avis transmis par courrier se questionne quant à la possibilité pour RTE d'obtenir l'adhésion des riverains au projet alors qu'il occasionne une dégradation de leur lieu de vie.

Synthèse des réponses de l'équipe projet

La concertation Fontaine est réalisée sous l'égide de la préfecture qui y associe les associations agréées.

Le but de la concertation préalable du public est d'aboutir à un compromis acceptable par la majorité du territoire. La prise en compte de 2 nouveaux emplacements, dont un plus éloigné de la ligne 400 00 volts, témoigne de cette volonté de RTE et Enedis d'obtenir un consensus le plus large possible autour du projet.

L'information autour de la concertation préalable du public s'est faite via la presse régionale, l'affichage en mairie et la mise à disposition de flyers en mairie. La participation importante du public aux réunions et permanences montre que cette information a été finalement bien diffusée sur le

territoire. L'objectif de la concertation étant de recueillir l'avis du public, les avantages et inconvénients, vus de RTE et Enedis, de chaque emplacement n'ont volontairement pas été exposés. Ce choix visait à ne pas orienter les contributions

Le potentiel identifié en termes de puissance de production renouvelable sur le territoire est effectivement de 900 MW. Pour autant, le poste de Haut-Limousin sera équipé dans un premier temps pour accueillir 600 MW de production. Lorsque le besoin sera avéré, il pourra évoluer via l'ajout de transformateur sans extension de sa surface foncière, pour accueillir plus de puissance. C'est cette capacité à évoluer qui le qualifie d'extensible comme l'ensemble des postes électriques construit par RTE et Enedis.

Les travaux

Un couple de citoyens évoque des « *travaux perpétuels* » du fait de l'installation du poste source et des raccordements futurs (bruit, poussière, engins de chantier).

Synthèse des réponses de l'équipe projet

La phase de travaux pour la construction du poste devrait s'étaler sur 18 mois à 2 ans. Elle génèrera inéluctablement certaines nuisances, principalement durant la phase de terrassement, qui seront atténuées dans la mesure du possible. La topographie de l'emplacement qui sera retenu impactera directement les travaux de terrassement nécessaires et en conséquence les nuisances associées. Les travaux de raccordement des futurs projets de production d'énergie renouvelable génèreront également quelques nuisances mais sur des durées plus réduites et de manière plus diffuse sur le territoire.

Les enseignements de la seconde phase de la concertation préalable du public

Une visite terrain en présence d'acteurs locaux a permis aux responsables du projet – RTE et Enedis - de définir deux nouveaux emplacements pouvant être portés à la concertation :

- l'emplacement 4,
- l'emplacement 5.

Cette seconde phase de concertation du public visait en effet à prendre en compte la demande de certains citoyens et acteurs du territoire de sélectionner un nouvel emplacement pour le projet de création du poste Haut-Limousin.

La concertation a atteint son objectif de mettre en avant un emplacement de moindre impact concernant les enjeux relevés au cours de la première phase de la concertation : agriculture, cadre de vie, paysage et environnement.

L'emplacement n°5 notamment fait l'objet d'un accord de principe de la majorité des propriétaires exploitants. Le besoin de créer une liaison aérienne d'environ 350 mètres pour le raccorder à la ligne 400 000 volts existante n'est pas perçu localement comme ayant un impact significatif.

L'emplacement n°4 de son côté, fait toujours l'objet de vifs débats :

- la nécessité de réaliser d'importants travaux de terrassement ;
- la visibilité du projet, liée à la topographie de l'emplacement,

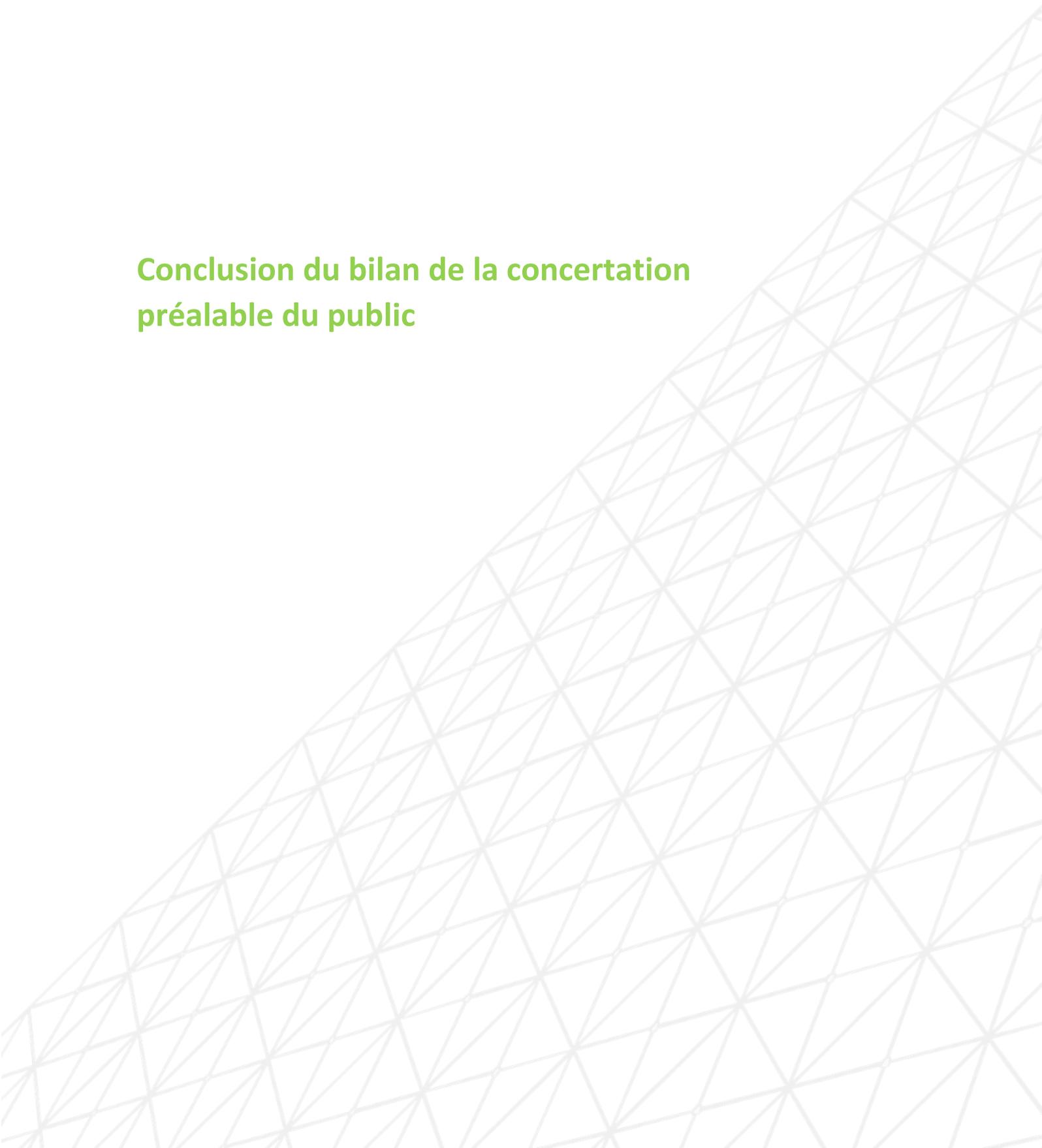
Ces deux points retiennent l'attention d'un collectif de citoyens.

Par ailleurs, les participants conservent une vigilance quant à la possibilité pour le poste situé sur l'emplacement 5 :

- de ne pas dénaturer le paysage : visibilité, faune, flore, ...
- ni impacter négativement les activités de la zone : immobilier, tourisme, économie, ...

Plus généralement, les acteurs du territoire et citoyens qui se disaient favorables aux énergies renouvelables (EnR) au motif qu'elles représentent une opportunité de développement pour la région, maintiennent leur position indépendamment de l'emplacement. Il en est de même pour les opposants aux EnR

Conclusion du bilan de la concertation préalable du public



Les enseignements de la concertation préalable du public (phases 1 & 2)

Suite à la première phase de concertation (novembre 2021-janvier 2022), visant à informer les acteurs du territoire concernés par le projet de création d'un poste Haut-Limousin, RTE et Enedis ont pu constater une opposition :

- au développement des EnR d'une part, ce qui n'était pas l'objet de la concertation ;
- aux trois emplacements initialement envisagés, en raison des impacts jugés négatifs sur l'agriculture, le cadre de vie, le paysage et l'environnement d'autre part.

Cependant, certains élus et citoyens avaient manifesté leur enthousiasme pour ce projet initial en raison des bénéfices économiques pressentis pour le territoire.

RTE et Enedis ont décidé de prendre acte des avis exprimés en organisant :

- une visite avec les acteurs du territoire pour identifier de nouveaux emplacements,
- des échanges avec des propriétaires pour identifier de nouveaux emplacements,
- une seconde phase de concertation préalable du public (mars 2022) afin de présenter les nouveaux emplacements identifiés et de permettre au public de s'exprimer à ce sujet.

Les participants à cette concertation s'étaient déjà exprimés au cours de la première phase. Aussi, les thèmes abordés en mars 2022 se déclinent dans la continuité des avis formulés entre novembre 2021 et janvier 2022.

Cependant des nuances sont nettement apparues à l'issue de la concertation de mars 2022. Le projet est globalement compris et accepté. La possibilité pour le projet d'émerger sur l'un des deux nouveaux emplacements présentés par RTE se fait sentir auprès de certains riverains qui se disent satisfaits d'avoir été entendus dans leurs attentes. L'un des nouveaux emplacements émerge plus particulièrement comme une solution consensuelle parce que de moindre impact. Il devra ainsi être soumis à la validation de la préfète de département.

Plus généralement, la population est en demande d'informations complémentaires et de garanties concernant les deux nouveaux emplacements :

- la proximité d'un emplacement avec les villages environnants alerte certains habitants ;
- la vigilance des acteurs économiques concerne également la possibilité pour les travaux de ne pas perturber l'activité touristique de la région.

Plusieurs acteurs du territoire semblent quant à eux s'être approprié le projet :

- le déploiement des EnR est vu comme une opportunité à même d'ouvrir des perspectives pour l'emploi, les activités et retombées économiques.

Enfin, la nécessité pour le projet de s'insérer au mieux dans son environnement est toujours manifeste.

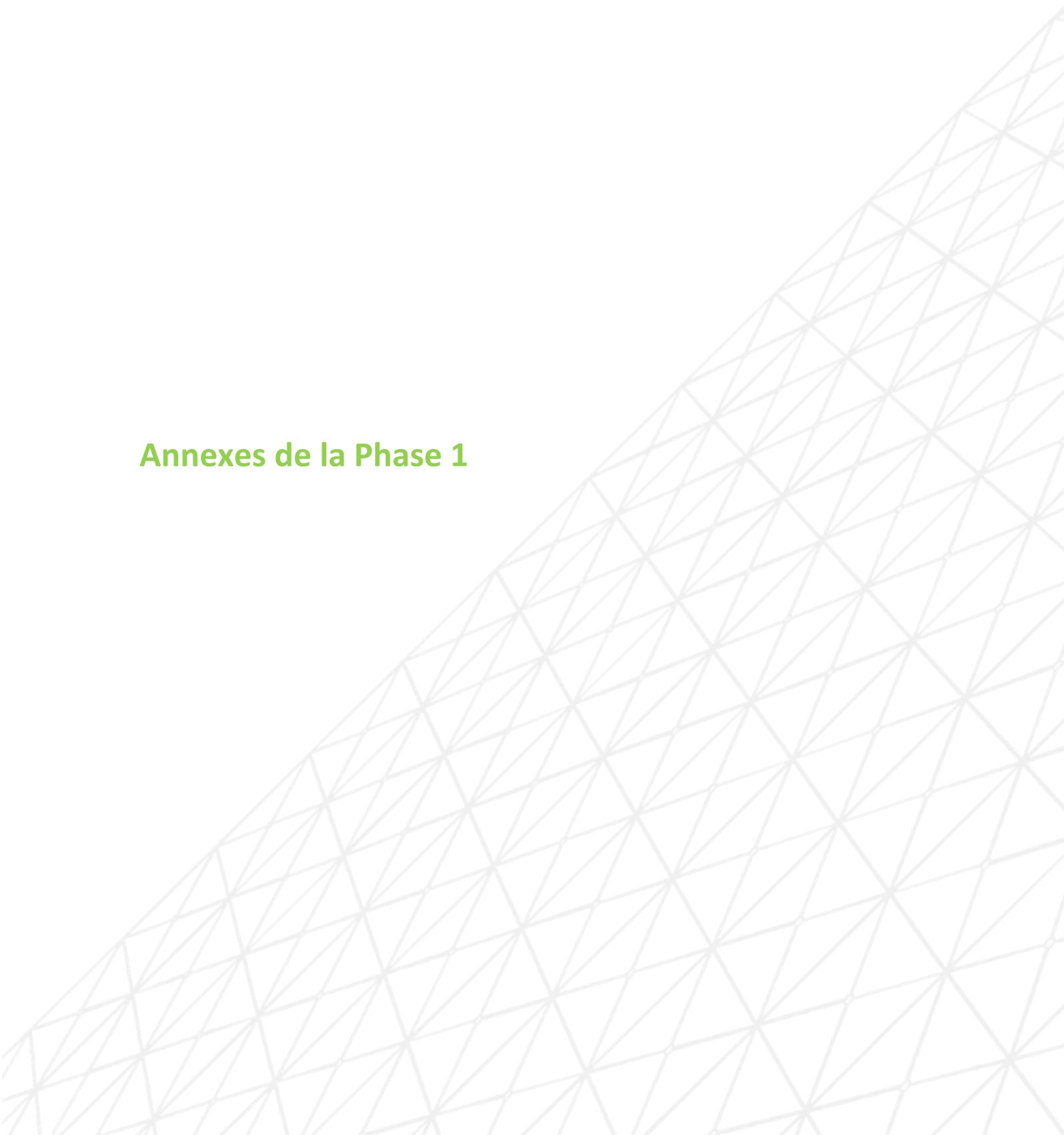
Après la concertation préalable au public

À l'issue de la concertation préalable du public, le site de moindre impact pour accueillir le poste sera arrêté lors d'une réunion de concertation qui se déroulera sous l'égide de la préfecture de la Haute-Vienne le 28 juin 2022.

Le projet entrera alors dans sa phase de conception de détail. La démarche de co-construction du projet se poursuivra tout au long du projet, notamment avec les élus, afin de suivre les points de vigilance soulevés lors de la concertation. Cette démarche permettra notamment que le projet puisse être intégré au mieux dans son environnement. En effet, RTE et Enedis se sont engagés à travailler avec un paysagiste afin qu'il formule des propositions concrètes sur le projet. L'objectif est de proposer un projet « intégré » (inscription paysagère et architecturale des ouvrages électriques, réflexions autour de la transition énergétique) et de le présenter au public et aux collectivités concernées.

Enfin, RTE et Enedis continueront d'être à l'écoute des idées/propositions des acteurs locaux pour accompagner ce projet.

Annexes de la Phase 1



Les courriers reçus

- **Courrier de Madame Lucette LEGRAND**

Lucette LEGRAND
Le Moulin du Prédeau dit « Moulin Breton »
87190 Dompierre les Eglises

Monsieur Le Maire de Dompierre les églises
Le Bourg
87 190 Dompierre les Eglises

Le 19 Janvier 2022

Objet : Création d'un poste électrique en Haut-Limousin

Monsieur le Maire,

Je m'adresse au représentant des administrés de la commune de Dompierre, dont je suis native et résidente depuis 2009.

Je souhaite vous interpeller sur le projet de création d'un poste électrique 400 000/225 000/20 000 volts du Haut Limousin pour le raccordement des énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche. J'espère que ma présente interpellation, retiendra toute votre attention.

J'ai eu connaissance fortuitement de la tenue d'une permanence locale RTE/Enedis le 12 Janvier à la mairie de Dompierre et m'y suis rendue avec ma fille résidant à mon domicile et Mr Schlaubitz, habitant le Moulin des Combes.

A titre liminaire, je vous fais remarquer que l'importance du sujet et la gravité de ses conséquences mérite une diffusion beaucoup plus large auprès des administrés que 3 lignes énigmatiques dans un sibyllin point divers en fin de compte rendu de réunion du conseil municipal. Dans un souci de transparence et de loyauté, la commune aurait dû exceptionnellement s'assurer que toute la population avait connaissance de la tenue de ces réunions. Par exemple par un envoi de courrier postal nominatif à chaque adresse.

Lors de la réunion du 12 janvier 2022, les responsables de ces 2 organismes nous ont présenté leur projet de création d'un poste électrique ainsi que les sites d'implantation potentiels.

L'étude effectuée par les deux organismes a conduit à « *identifier 3 emplacements susceptibles d'accueillir le futur poste électrique de HAUT-LIMOUSIN* », tenant compte de « *différents critères visant à minimiser l'impact du projet* ».

Ces 3 emplacements réunissant les critères semblent avoir été abandonnés. Pourquoi ?

Ainsi, lors de la réunion du 12 janvier, nous a été annoncé un nouveau projet d'implantation. Il s'est rajouté une parcelle se situant entre les pylônes 94 et 95, mais qui, elle, n'a pas été présentée en réunion publique de Décembre et n'a pas fait l'objet d'un avenant ou d'un nouveau document « dossier support pour la consultation préalable du public ».

Si ce nouveau secteur remplissait les critères d'implantation aussi bien que les 3 premiers, pourquoi ne figurait-il pas dans le document initial ? Autrement dit, pourquoi imposer sur une autre parcelle ce qui a été rejeté pour des parcelles qui étaient les trois meilleures à remplir les critères de RTE et Enedis selon leur rapport ?

Par conséquent, j'émets les plus vives réserves sur ce choix inattendu, si on se réfère aux critères retenus page 22 du document RTE paragraphe 4.1.

➤ **Visibilité et proximité des habitations**

- **Une visibilité directe** depuis mon habitation attestée par les photos ci-jointes. Je doute que la végétalisation prévue puisse cacher une structure de 20 mètres de hauteur à laquelle s'ajouteront forcément des Pylônes plus élevés. Surtout que ces dispositifs seront installés sur les points les plus hauts du terrain et que les végétaux les plus hauts tels que les arbres, mettent des dizaines d'années à atteindre des hauteurs appréciables.
- **Une proximité inacceptable** avec le village de La Loge où sont bâties des maisons de caractère, dévaluant le foncier bâti.
- S'y ajouteront les nuisances de bruit d'une **durée prévue de 2 années...** avec d'innombrables camions, machines de TP, grues de levage en activité, à **quelques centaines de mètres** tout au plus, des premières habitations !
- Par ailleurs, quelles informations avons-nous sur l'impact de ces dispositifs sur la santé des humains, des animaux, et des cultures ? Les effets des champs électro-magnétiques, aussi bien ceux du site que ceux des liaisons des panneaux photovoltaïques et des éoliennes avec ce site sont également un sujet de très forte inquiétude
- Quid de l'interférence avec les différents réseaux (téléphone, mobiles, internet...) ? Au-delà du seul télétravail, comme c'est le cas pour ma fille, l'utilisation du numérique a un poids en perpétuelle augmentation dans la vie quotidienne de tout un chacun. Du fait de ce projet, nous nourrissons de très sérieuses craintes de perturbation de ces outils, indispensables et vitaux aujourd'hui. Qui plus est pour des habitants ruraux souffrant déjà d'un fort isolement.

➤ **Sensibilité environnementale**

- Un circuit pédestre intitulé « le Sentier des Maisons Insolites » a été créé par vos équipes. Il est très pratiqué tout au long de l'année puisque, **situé sur le plateau, il permet une découverte extraordinaire du paysage de notre commune** (voir photos).
- Le lieu choisi surplombe les villages alentours (Les Eures, le Peux, Les Combes, Ayres, Le Moulin Breton, La Chenaie) et en particulier le bourg de Dompierre découvrant par la même occasion le clocher de l'église, **ouvrage classé. (voir notamment photo Google map)**

Je vous recommande de faire le trajet Magnac-Laval/ Dompierre par la départementale D61 ou encore sur la route entre Dompierre et Les Eures et d'observer l'horizon.

Vous verrez que la structure construite serait alors visible à des kilomètres à la ronde. Si, par la suite, s'y ajoutent des éoliennes, la destruction des paysages sera complète. Je n'ose pas imaginer le point de vue de Plaisance sous un champ d'éoliennes, sans compter la "balafre paysagère" actuelle de la carrière Desmarais.

Voici 2 ans, des dizaines d'hectares de forêts avoisinantes ont été sacrifiés (déforestation non sélective). Y ajouter, en zone 94 et 95 des pylônes THT parachèverait une destruction complète des paysages à proximité de nos lieux de vie !

➤ **Surface disponible :**

Je m'étonne que l'on puisse retenir une superficie de 10 hectares sur une propriété de seulement 30 hectares. Qu'en pense la Chambre d'Agriculture qui souhaite préserver des surfaces foncières à destination des agriculteurs, qu'ils soient en place ou désireux de s'installer ?

➤ **Topographie :**

- La surface potentiellement utilisable ne serait sans doute pas suffisante. De plus le nouveau terrain choisi « *présente un dénivelé obligeant à des travaux de terrassement importants à prendre en compte dans les coûts* ».

- De même, j'insiste sur le fait que **ce terrain se trouve sur un plateau**, et si le projet venait à se concrétiser sur ce lieu, il dénaturerait non seulement le panorama, mais le transformerait en paysage industriel incompatible avec la campagne Limousine.

Je crois également devoir vous informer que je ne suis pas opposée aux évolutions permettant l'accompagnement de la transition énergétique et comprends parfaitement la nécessité de développer la production d'énergie renouvelable, utilisant moi-même, le photovoltaïque, la géothermie donc l'électricité. Simplement je l'ai fait, en utilisant des procédés qui n'agressent pas le paysage et ne provoquent pas de nuisance de quelque nature que ce soit et envers qui que ce soit.

Par ailleurs, avez-vous réfléchi d'ores et déjà à l'opportunité de valoriser ce projet en faveur de l'ensemble des Dompierroises et Dompierrois, qu'ils soient professionnels ou particuliers et ainsi, ne pas privilégier une seule catégorie de population ?

Enfin, je nourris des craintes légitimes sur la future dépréciation de mon bien, appartenant à ma famille depuis plusieurs centaines d'années (Cf. photo).

Je vous remercie de considérer **en toute objectivité** les arguments que j'ai pu vous développer, en faveur d'un autre lieu moins impactant à tous niveaux et vous confirme que je suis totalement opposée à l'implantation de cette infrastructure aussi près de mon habitation.

Je vous prie, d'agrèer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Lucette LEGRAND

Copies :

- Madame Fabienne Balussou, Préfète de la Haute-Vienne
- Monsieur Jean-François Perrin, Président de la Communauté de Commune du Haut Limousin en Marche
- Monsieur Alain Jouanny, Conseiller Départemental
- RTE
- ENEDIS

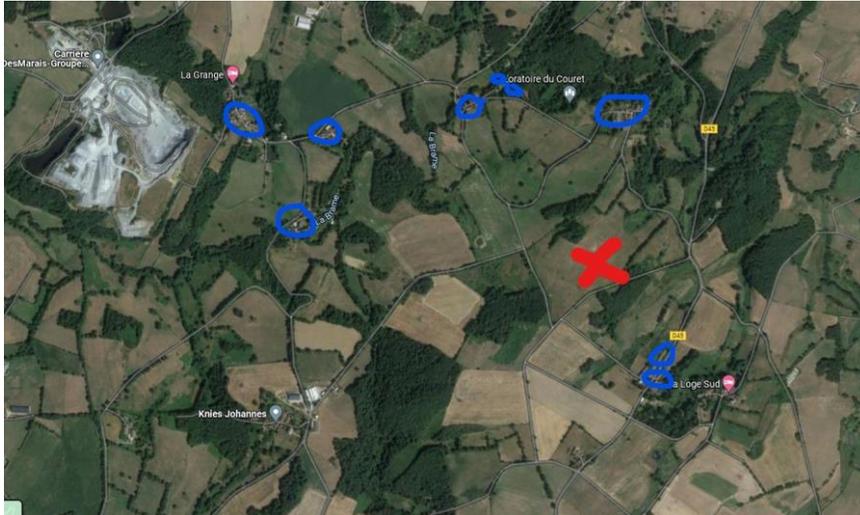
PROJET CREATION POSTE ELECTRIQUE

PHOTOS ENVIRONNEMENT

Vue aérienne habitations impactées par projet de création poste électrique (source : Google Maps) :

X : projet création poste électrique

X : Habitations impactées



Vue sur Dompierre-Les-Eglises :



Vue Les Eures et Dompierre les Eglises :



Vue Clocher Dompierre les Eglises :



Vue « La Loge » :



Vue Moulin du Prédeau dit « Moulin Breton » :



Vue depuis étage du Moulin du Prédeau dit « Moulin Breton » :



Vue depuis RDC Moulin du Prédeau dit « Moulin Breton » :



- Courrier de Benoît DUBLANC

DUBLANC Benoît

Propriétaire de l'emplacement n°2

ZE 130 et ZT 52

RTE

Poste électrique mod Hault-Limousin

Installé depuis novembre 2017 à trois associés sur 147 ha SAU, cette parcelle est déterminante pour la pérennité de l'exploitation. Avec moins de 50 ha par associé vous risquez impacter la plus petite exploitation de St Hilaire la Tréville. Je me verse aujourd'hui 650 € par mois, la location du champ contribue pour 100€ par an de mon salaire (soit 92 € / mois). Je ne vous demande pas de vous mettre à ma place ou l'inverse, j'ai choisi ma profession. Mais comment régiriez vous à une baisse de 90€ / mois en gagnant déjà très peu (Et ceci n'est que la partie location que la société me verse). aujourd'hui 9 ha 20 représente 1/16^{ième} de notre outil de production. Sur un chiffre d'affaire d'environ 250 000 € / an, c'est 15600 € en moins, soit 2180 € net (TSA, impôts déduits, charges de structure et d'exploitation déduits). C'est encore un peu plus de 60€ par mois en moins. (si vous souhaitez avoir le détail je peux vous le fournir).

Outre l'aspect financier, l'emplacement n°2 peut être un désastre environnemental. Comme décrit sur la photo suivante, d'importantes sources d'eau partent de cette parcelle. Sur la partie de Dompiere les Eglises.

deux regards de visites sont visibles, deux autres sont recouvert de terre mais toujours existant. Cette source part d'un environ de 25m au dessus du Pylône n° 104 et dessert deux maison au lieu-dit Le Bourcaut (Madame Provost et Madame Rigondeau, récemment décédées mais ayant des enfants). Le passage de conduite est répertorié dans les actes notariés.

Une seconde source prend sa base quand à elle sur la Partie S^t Hibon la Truille. Avant notre achat un petit trou d'eau était placé au milieu de la parcelle. Cette source dessert pour moitié la conduite de Monsieur Lacoux.

Ces deux sources permettent de maintenir une grande biodiversité dans le pré en dessous mais sont également essentielle pour l'abreuvement des animaux (la première pour les animaux de Monsieur Doucet et la seconde pour les nôtres).

L'exploitation à proximité du Pylône n° 102 est à vendre, ne serait-il pas plus cohérent de prendre du terrain en vente plutôt que de chercher une expropriation ?



o Regards de visite de la conduite (les deux de droite étant simplement recouvert de terre)

n°1
conduite à destination du Bourvaat

n°2
conduite en direction de Floracien Lacombe

III) Départ des sources

- Courrier de Nicole LEMARGUE

Nicole Lemargue
1, les Combes
87190 Dompierre Les Églises

Tèl : 06 24 54 83 93
Mal : nicolelemargue.descombes@gmail.com

RTE
Centre développement et ingénierie Toulouse
82 chemin des Courses
31100Toulouse

Lettre en recommandée avec AR

les combes : le 25 janvier 2022

Objet : opposition du projet d'implantation d'un poste électrique sur la commune de Dompierre les Églises

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance d'une installation, d'un futur poste électrique, pour recevoir l'électricité, issu d'éoliennes et de panneaux solaires.

J'habite aux combes, j'ai déjà la nuisance de la carrière, de ce fait je ne veux pas rajouter d'autres nuisances. De plus je ne veux pas être exposé aux dangers liés aux champs magnétiques.

Notre village est doté d'un magnifique paysage qui nous offre un charme exceptionnel. Il est donc pour moi, inapproprié de dénaturer notre environnement, préservons-le.

Il y a sûrement d'autres lieux qui seront plus appropriés pour ce projet, ou il se fondera dans la masse et notamment chez les personnes concernées « par exemple autour de leur habitation ».

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations

N. Lemargue



Jean LACOUX
4 Le Bourassat
87190 Dompiere les Eglises

50 000 1
Monsieur le Préfet

M Le Préfet de Région

Il est question que notre Com Com s'engage fortement dans la transition énergétique. (solaire, éolien.)

Ainsi, serait installé sur Dompiere les Eglises ou St Hilaire la Trieille, un poste source ATE de 10 ha, recueillant l'énergie de 900 MW provenant de \approx 300 ha de panneaux solaires et 80 éoliennes qui s'installeraient en Basse Marche.

A notre ère du "tout profit", qu'est ce qui garantit que dans un premier temps les abords immédiats de ce futur poste source et premiers réseaux installés ne soient pas hyper "bradés" aux "vendeurs de soleil et de vent", et de fait à terme fortement défigurés, comme on voit faire dans d'autres régions de France? (Landes, Somme...)

En somme, qu'est ce qui garantit que les autorisations de projets soient bien réparties sur l'ensemble de la zone voire du département, la région, ... la France?

Qu'est ce qui garantit que tous les projets soient écologiquement réalisables, paysagés...?

Comment expliquer aussi, que les représentants Com Com disent que cela sera cadré ("900 MW recueillis sur la zone") alors qu'ATE dit que le poste est extensible ("si plus d'énergie dans le bassin").

Profits pour quelques uns, surtout pour des promoteurs étrangers, nuisances visuelles, perte de valeurs des maisons, perte de qualité de vie pour le plus grand nombre: comment est ce que vous tranchez, déboulez vous?

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet l'expression de mes salutations respectueuses.

J. Lacoux

- Courrier de la SAS Moulin des Combes

Copie RTE/Enedis

Dompierre les églises, le 10 janvier 2022

SAS Moulin des Combes
1, Moulin des Combes
87190 Dompierre les églises

A l'attention de :

- entreprises RTE / Enedis
- M.Guibert, maire de Dompierre
- Mairie de Dompierre les églises

CONCERNE :

Création d'un poste électrique sur la commune de Dompierre-les-églises/St-Hilaire

Mesdames et Messieurs,

Ayant assisté à la concertation préalable publique du 9 décembre 2021 à Dompierre, et suite aux renseignements pris auprès de diverses sources (employé RTE de ma connaissance travaillant sur les lignes THT, employée d'Enedis habitant la commune, conseiller communal, riverains ou encore infos glanées sur internet), je vous fait part de mes remarques et suggestions ci-dessous.

- La création d'un poste source étalé sur une dizaine d'hectare me donne le sentiment d'un projet disproportionné voire « pharaonique »
- Occuper une telle surface pour ce poste électrique, spécialement si ponctionné sur des « terres arables » me choque personnellement. Une friche industrielle ne devrait-elle pas plutôt être recherchée ?
- Quels sont les réels enjeux pris en compte dans ce dossier ? qu'est-ce qui prime vraiment ? Volonté « politique » de la comcom d'établir ce poste sur son territoire (retombées financières), même réflexion au niveau communal... réelle volonté de construire cette station dans la zone la plus adaptée techniquement ?... zone la moins coûteuse ? prise en compte des habitations et des activités déjà en cours sur le territoire ? quels critères véritablement mis dans la balance ? (zone la plus favorable aux innombrables raccordements électriques à venir, pour injecter les productions éoliennes / photovoltaïques de tailles extraordinaires, zone la plus plate et accessible de tous côtés... soit pas ou peu de pentes abruptes, obligeant à des détours pour les câbles d'aménées, prise en compte des nuisances causées aux riverains les plus proches, en distance, en visuel et en émissions sonores ?

Si je comprends que ni RTE ni Enedis, ni les communes, encore moins les citoyens concernés n'ont « la main », sur la création – ou non, d'un tel poste source, vu que c'est une volonté d'Etat, il faut **toutefois choisir le site qui ne pénalisera personne, et plus spécifiquement ne vienne pas pénaliser les activités professionnelles respectives en cours sur ce territoire !** Situation kafkaïenne ? probablement !

PS

Donc, RTE et Enedis ont décidé de prospecter sur une zone étendue de 10 Km de longueur, et sur 2 Km de largeur, le long de la ligne THT 400'000 Volts traversant notre commune, et sur Saint-Léger....

J'ai donc pris connaissance des 3 sites étudiés et présentés par RTE / Enedis à la population locale.

Si je suis bien renseigné :

- dans chaque site proposé, terrains à faibles pentes, de dimensions suffisantes
- Terrains accessibles (enfouissement de câbles) dans toutes les directions idéalement
- Premières habitations à 450 mètres (certes au-delà de votre jauge minimale de 250 mètres... toutefois valeur minimaliste, basée sur quelles analyses scientifiques ?)
- Routes départementales proches / adaptées à l'acheminement des matériels lourds
- Propriétaires terriens (agriculteurs) bénéficiant de centaines d'hectares concernés
- Actuellement activités agricoles à destination de l'élevage de bétail (essentiellement prés ou céréales fourragères)

Autre hypothèse de départ : RTE & Enedis, lorsqu'il s'agit d'un projet devisé à... 32 millions d'Euros, ont certainement déjà étudié les solutions les plus raisonnables, soit bel et bien un des 3 sites proposés qui devrait se concrétiser ? Après, si il existe des raisons politiques ou autres, de créer ce poste ailleurs, c'est une autre affaire...

Pour revenir aux activités agricoles... par leur hyper-mécanisation, elles génèrent des nuisances sonores pouvant impacter, ponctuellement, d'autres activités / acteurs de ces territoires :

- bruits générés importants, toutefois, principalement dans des plages horaires diurnes
- ...mais parfois nocturnes, selon la météo annoncée (foin/roundballeur, récoltes céréales...), soit pour des travaux ne pouvant attendre le lendemain !

Globalement, ces activités sont assez bruyantes, sur des périodes de quelques heures dans la journée, et peuvent durer, parfois, plusieurs jours consécutifs.

Sur ces territoires, d'autres activités professionnelles cohabitent déjà avec l'agriculture :

Le Limousin a aussi un formidable potentiel... développé que partiellement à ce jour, par exemple pour proposer des activités de tourisme rural, de bien-être, de ressourcement (balades / accès rivières, plan d'eau, VTT, pêche etc...), dans une nature un peu plus préservée qu'ailleurs, comparé au bétonnage du littoral dans le sud de la France par exemple, plages bondées avec ses difficultés d'accès... Car trop de monde, trop de véhicules etc...)

Sur la Commune de Dompierre, des acteurs du tourisme professionnels se sont implantés depuis plusieurs années :

- le hameau de gîtes vers le Château (Bilger)
- Plusieurs chambres d'hôtes disséminées sur le territoire, dans des hameaux
- Notre propre activité touristique au moulin des Combes (vacances vertes & stages de bien-être)

Pour un bon déroulement des activités de tourisme, un environnement calme est primordial.

PS

Aussi, je souhaite vous parler de nos activités, au Moulin des Combes, sur les 4 saisons de l'année :

- Location en gîte éco-durable de nos clients, pour vacances, stages, formations
- Activités régulières en plein air, sur nos terres : yoga, musique, baignades, ballades, peinture, méditations, stages en permaculture...
- Locations, spécialement pour nos clients habitant le territoire (hors prestations gîte), de notre Bulle de détente (espace bien-être dont jacuzzis, sauna, hammam), toute l'année, tous les jours...

Avec mon épouse Ysabel, nous avons acquis le moulin voici 12 ans, et nous avons non seulement développé nos activités touristiques, mais également celles de bien-être et de productions d'énergies renouvelables :

- Création d'une SAS voici près de 10 ans (gîtes et production d'énergies « vertes »)
- Ouverture du cabinet de naturopathie au moulin
- Ouverture du gîte éco-durable, puis de la bulle de bien-être
- Production photovoltaïque
- Production solaire thermique
- Hydro-électricité (en cours de réalisation)

Nous avons investi tout notre patrimoine dans ces activités professionnelles, et avons bien l'intention de continuer à développer nos offres de tourisme :

- Nous attendons impatiemment la signature du « PLUI » depuis 2 ans déjà
- Notre demande de transférer certaines terres « agricoles » en zone d'activités touristiques a bien été pris en compte, selon les infos reçues auprès de la Mairie (dossier PLUI)
- Un financement d'aides aux professionnels du tourisme (amélioration et création de nouvelles installations) est en cours, toutefois en attente du PLUI, encore lui !
- Le financement (prêt bancaire pro) est de ce fait également en attente de cette signature...

Venons-en aux nuisances générées actuellement autour de notre moulin :

- Principalement les activités agricoles (certes déjà existantes avant notre installation)
- Dynamitages et donc secousses parfaitement ressenties au moulin, liés à la Carrière Desmarais toute proche (explosions quelquefois par année seulement, heureusement !)
- Selon la direction du vent, bruits de concassage de pierres / chutes de gros blocs granitiques, liés aux activités d'extraction de la carrière
- Parfois avions de ligne volant très bas, vers Limoges, bruits de N145 en arrière-fond
- Des projets d'éoliennes de grande taille sont en cours... à 8 ou 2 km de distance... vont-elles nous perturber ? (Infrasons ?)

En l'état actuel, ces « nuisances » sont acceptables pour nos activités professionnelles, et on « fait avec ». Toutefois, nous devons veiller à ne pas en subir davantage, notre « gagne-pain » est en jeu !

Je souhaite également vous rendre attentif, que nos activités ont été sérieusement impactées, par plusieurs périodes de fermetures du gîte / annulation de stages (situation Covid et ses confinements successifs), ce qui a pénalisé notre chiffre d'affaire, sur 2020 et 2021.

PS

A contrario, j'imagine que les activités agricoles n'ont pas subies de « pénalités » liées directement à la crise sanitaire que nous traversons... car les agriculteurs ont pu continuer à travailler normalement, pendant tout ce temps.

Revenons maintenant au projet du poste électrique :

- Il va générer de fortes nuisances, 8 heures par jour, semaines après semaines, **durant 2ans...** soit le temps du chantier (décapage, lissage des terrains, préparation des sols industriels pour recevoir des installations lourdes) avec bulldozer, camions, grues de levage...
- Ensuite, probablement des « claquages électriques » réguliers, lors de la mise en réseau des divers équipement en HT / THT
- Des grésillements électriques à Vie, 24 heures par jour, liés aux vibrations des transfos en « 50 Hertz » ERT annonce qu'il n'y aura pas de puissants ventilateurs sur les transfos, mais que ces derniers seront refroidis par convection naturelle... donc à priori, pas de bruits de gros ventilateurs industriels... (eux-mêmes consommateurs d'énergie électrique !)
- Enfin, l'aspect visuel est en soi très subjectif, mais je ne connais personne trouvant ces installations autres que disgracieuses... et ceci sur 10 hectares 😞

Et si, malgré tout, ce projet de station était vu comme un élément « vertueux », tout du moins, une opportunité rare de diversifier une activité professionnelle existante, ou future ?

« Il ne faut pas mettre tous les œufs dans le même panier »

ancien dictons toujours d'actualité ? Explications :

- A terme (dans quelques années), ce poste va gérer jusqu'à 900 mégawatts de puissance à transférer (sur le site web RTE sont annoncés 600 MW...) suis-je mal renseigné ?
- Cette énergie électrique, générée sur le territoire de la comcom va être injectée dans la ligne THT par le biais d'énormes transformateurs, énergie acheminée vers les zones urbaines...
- Selon RTE, le rendement de ce type de transfo avoisine 99%
- C'est donc une puissance électrique, transformée en chaleur « perdue » par les transfos, soit une puissance phénoménale de 4 à 5 mégawatts (1% de perte et tenant compte d'un « folsonnement » (50% ?) raisonnable. (le photovoltaïque ne produit jamais la nuit, l'éolien est encore plus aléatoire dans le temps, mais sa production possible 24h/jour)

Nous sommes entrés dans l'ère des énergies renouvelables, de circuits courts, d'économies d'énergies, de revalorisation de déchets... ou encore du recyclage vertueux.

Alors, qu'attendons-nous pour revaloriser cette fantastique manne de chaleur « perdue », pourtant à disposition nuit et jour, sur ce poste électrique ?

Aussi, je propose la réflexion suivante :

- Installer ce poste dans une zone où les terres environnantes sont relativement plates, permettant de...
- Créer une nouvelle activité annexe sur quelques hectares, situés juste autour de la station, en construisant des serres... chauffées **GRATUITEMENT** par le poste électrique (la chaleur des transformateurs devant de toutes manières être évacuée)...
- Le ou les agriculteurs cédant 10 hectares de leurs terres (arrangement à l'amiable plutôt qu'expropriation ?) pourrai-t-ent diversifier leurs activités actuelles (limousines, moutons ?), en créant du maraîchage et/ou une production de fruits exotiques, nécessitant une chaleur plus élevée que dans des serres passives) 😊

PS

- Dans les faits, **cette création de poste électrique est une RARE fenêtre d'opportunité, pour se diversifier**, et ainsi anticiper l'avenir, puisqu'il est toujours incertain d'exercer une « mono-activité professionnelle ! »

En outre, il me paraît légitime, que chaque « acteur » de ce territoire, quelle que soit son activité professionnelle, puisse continuer à exercer, dans les meilleures conditions possibles, et ce malgré l'implantation d'un tel site industriel :

En effet, deux ans de chantiers « bruyants » pour la construction de ce poste électrique est... compatible avec des activités professionnelles générant déjà des nuisances sonores (machines agricoles par exemple) mais... **inconciliable** avec une activité touristique !

Aussi, je veux croire que RTE et Enedis, dans leur choix définitif, sauront mettre dans la balance, tous les éléments énumérés ci-dessus, afin que personne ne soit lésé ou laissé sans dédommagement conséquent (préemption des terres mais pas que... nuisances sonores pour le voisinage, qui n'ont pas de terres à vendre, mais que les potentielles nuisances liées à ce projet de poste électrique).

Je souhaite également revenir sur un élément assez troublant, ayant eu lieu lors de la réunion publique du 9 décembre dernier :

A la fin des présentations / explications, un de nos conseillers communaux a pris la parole. Il a clairement et fermement affirmé que « ce projet ne se ferait sur aucun des deux sites (proposés par RTE) sur Dompierre les églises, et qu'un autre site allait être recherché ». (le 3^{ème} site proposé par RTE étant envisagé sur la commune de St-Léger Magnazeix et n'étant pas de son ressort).

Raison invoquée de ce refus des deux sites Dompierrois : « ce sont de jeunes agriculteurs, qui viennent de s'installer, et il n'est pas question de leur ponctionner des terres » (ai-je bien mémorisé ses dires ?).

Le lendemain il m'a contacté, et nous avons échangé sur le sujet. Nous nous sommes également vu, et je lui ai présenté ma vision de la situation (qui, depuis, a été affinée... car je suis désormais encore mieux renseigné).

J'ai donc appris, qu'un 4^{ème}, ainsi qu'un 5^{ème} site allaient être proposés pour étude approfondie, à RTE & Enedis :

Dans un des deux potentiels « sites », il semble qu'un terrain, sur lequel sont situés 2 pilones THT, allait être étudié. (parcelle de Mme Duval, Le Couret). Il s'agit respectivement des pilones 94 et 95, en zone sud-ouest de la zone de prospection, côté Plaud du réseau THT prospecté.

Je me suis rendu personnellement sur les lieux, et voici mes remarques y relatives :

- Le terrain semble trop petit (6 hectares si je suis bien renseigné)
- Il est relativement pentu
- certaines parcelles avoisinantes sont à forte déclivité et donc inadaptées à une éventuelle extension du site (hypothèse RTE ou hypothèse de cultures sous serres chauffées dans le futur)
- Le début de cette parcelle ne se trouve approximativement, qu'à 1 Km à vol d'oiseau de notre activité professionnelle touristique. Deux ans de travaux bruyants, à une distance si faible, impacterait de manière certaine, la quiétude diurne nécessaire à notre activité professionnelle.

- Ce terrain est également relativement proche de la LOGE (bâtiment de caractère) et de plusieurs habitations. Les éléments disgracieux, visibles depuis ces bâtisses semblent également inappropriés (perte de valeur immobilière certaine... donc des Dompierrois « laissés pour comptes », vu qu'ils n'ont pas de terres à vendre, mais tout à perdre !
- Enfin, les nombreux raccordements futurs (éoliennes / champ photovoltaïques semblent être une difficulté supplémentaire, vu que certaines directions sont impossibles à relier en « ligne droite » (terrains à forte déclivité, rivière Brame, zones humides ?)

A mon sens, vu ce que j'expose ci-dessus, **le projet de poste électrique côté sud-ouest de la zone de prospection est INCOMPATIBLE** avec les multiples contraintes devant être prises en compte

J'ai également appris par les techniciens RTE en charge du projet, qu'une option de sous-station était envisagée vers Bellac, donc plus à l'Ouest, toujours côté Plaud du réseau THT. Si l'on prend cette donnée en compte, le poste électrique devrait plutôt être implanté côté NORD-Est de la zone de prospection retenue sur Dompierre : En effet, si deux stations se « partagent » les raccordements de producteurs, leurs barycentres respectifs s'en trouvent logiquement plus éloignés. Il faut alors éviter des recoupements de territoires (sites de production raccordables sur Bellac ou « Dompierre » en doublons) rendant moins favorables les raccordements situés aux antipodes des deux postes, d'autres sites de production.

Ceci plaide donc tout naturellement pour une implantation du poste « haut-limousin » vers la zone NORD-EST de la zone de prospection, soit du pilone 101 et au-delà (102, 103 etc...)

Aussi, ponctionner 10 hectares lorsqu'on est propriétaire de seulement 30 hectares (Mme Duval et son activité professionnelle d'élevage de chevaux / poneys) = étude zone pilones 94 et 95, n'a pas le même impact, que de « céder » 10 hectares sur plusieurs centaines d'hectares dont disposent certains propriétaires terriens à Dompierre, éleveurs de Limousines notamment.

L'impact est donc très inégal, entre les différents acteurs du territoire, et j'estime que, quelle que soit la « taille » d'une exploitation, il faut prendre en compte les CONSEQUENCES pour chacun d'eux, et dès lors choisir le site de ce nouveau poste électrique, en ne laissant personne sur le « bord du chemin ».

En conclusion, vu que ce projet se fera... quelquepart, rendons-le le plus vertueux possibles, avec « que » des gagnants, en revalorisant la formidable quantité de chaleur « perdue » 24 heures par jour, de ce poste électrique (ma proposition de serres chauffées tout autour). Peut-être que d'autres débouchés d'utilisation de cette chaleur pourraient voir le jour... une boîte à idée en entrée de Mairie pour ce faire ? A moins que... les Dompierrois en profitent sous forme de bains publics chauffés, toute l'année ? Les Dompierrois en seraient probablement ravis, dans tous les cas ils seraient « au courant » 😊

En fait, serait-ce la première fois qu'en France, un poste électrique de cette importance revaloriserait ses « pertes de chaleur » ? Ce pourrait être un projet pionnier ! En bref, des serres permettraient une diversification ET contribueraient à cacher les installations électriques du site, à mon point de vue, franchement disgracieuses.

Ceci exposé, **je veux croire qu'un de nos agriculteurs saura saisir cette opportunité**, au lieu de « rejeter en bloc » le poste électrique qui sera peut-être construit sur une partie de ses terres, ou alors pour permettre la création d'une nouvelle entreprise (maraichage / productions de fruits exotiques sous serres ?), qui sait ?

En vous remerciant pour votre attention : Schlaubitz Philippe / Moulin des Combes





Création du poste électrique de Haut-Limousin

Accompagner la démarche du nord-ouest de la Haute-Vienne pour la transition énergétique.

Concertation préalable du public du 29 novembre 2021 au 21 janvier 2022

Nom :

Prénom :

Commune :

Adresse (si vous souhaitez une réponse par courrier) :

Je souhaite que ma contribution soit publiée de façon anonyme

Les informations recueillies à partir de ce formulaire seront uniquement transmises à l'équipe RTE travaillant sur le projet de création du poste électrique de Haut Limousin. Ces données personnelles serviront uniquement à la concertation qui se tient du 29/11/2021 au 21/01/2022 et seront ensuite effacées dès la fin de la concertation. Le contenu du formulaire fera l'objet d'une analyse globale et thématique intégrée au bilan de la concertation qui sera remis au Préfet de région. Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : RTE, Service Concertation Environnement Tiers, 82 chemin des Courses, BP 13731, 31037 TOULOUSE CEDEX 1.

En remplissant ce formulaire et en le remettant à RTE, vous consentez à ce que vos données soient traitées selon les conditions exposées ci-dessus.

Contribution :

Nous sommes contre ce projet sur Beauvais C^m de St-Hilaire la Trèche qui détenirait une parcelle de 43ha. et qui entraînerait par la suite la perte de l'exploitation

Page 1/

Les avis recueillis sur la plateforme internet

- **Contribution anonyme**

Quelle nécessité de construire cette structure sur ces 2 communes si ce n'est rapporter de l'argent à la Com-Com !!! Et bien sûr développer les éoliennes et panneaux photovoltaïques sur cette zone !! personnellement je suis contre ce projet.

Réponse de l'équipe projet : Bonjour, nous vous remercions de votre contribution. La création du poste électrique de Haut-Limousin répond à la volonté du territoire de développer la production d'énergie renouvelable pour participer à la transition énergétique. Elle s'inscrit dans la planification régionale d'adaptation du réseau électrique permettant d'accompagner le développement des énergies renouvelables en cohérence avec les objectifs nationaux. La localisation du poste électrique sur une de ces deux communes représente un optimum permettant de minimiser la création de nouvelles infrastructures électriques. En outre, ce projet apportera localement des retombées économiques durant la phase de travaux mais également des retombées fiscales de façon pérenne pour l'ensemble du territoire.

- **Contribution anonyme**

Bonjour, Etant conscient de la nécessité d'un tel projet sur le développement du réseau dans le nord Haute-Vienne, de nombreux points sont cependant difficilement recevable en tant que locaux. Une zone géographique a donc été déterminée (10km*2km), ce qui semble relativement important pour trouver des solutions en adéquation avec l'agriculture présente mais également les riverains. Je remarque cependant que les trois sites ciblés se concentrent uniquement sous la ligne haute tension, sur des parcelles agricoles, cultivées. Certes les coûts de raccordement et de terrassement seraient réduits du fait de l'emplacement et du travail réalisés par les agriculteurs pour avoir ces jolies parcelles. Cette zone de 2 km de large voit en effet une multitude de possibilités sans nuire à l'agriculture comme les parcelles ciblées. Les trois parcelles étudiées impacteraient, une exploitation à hauteur de 9ha. Pourquoi ne pas essayer de faire une réunion avec l'ensemble des propriétaires ayant une surface suffisante sur ce périmètre (quitte à le réduire) pour étudier ensemble le moindre impact (notamment sur le fait qu'une exploitation est à vendre sur ce secteur mais n'est pas impactées par le projet). Deux des trois parcelles étudiées impact directement des jeunes agriculteurs. 9ha représente un outil de travail indispensable pour la pérennité de l'exploitation. Si aujourd'hui le rôle de ce développement électrique est d'entraîner la faillite des exploitants de demain, le nombre de raccordement en bâtiments photovoltaïque ne risquera pas de l'encombrer. Réfléchissons ensemble d'un lieu d'accueil au lieu de cibler des parcelles sans se soucier du propriétaire, et/ou de l'exploitant. Des solutions autres existent, il suffit simplement d'accepter de délocaliser de quelques mètres le point de recherche. Un pylône dans un champs est toujours plus acceptable que la perte totale de l'outil de production. Un projet à 32M d'euros ne doit pas s'arrêter à une simple construction de pylône, il permettrait également d'éviter des batailles judiciaires interminables... Réfléchissons ensemble pour le bien de tous !

Réponse de l'équipe projet : Bonjour, nous vous remercions de votre contribution. Les sites potentiels proposés pour la réalisation du poste de Haut-Limousin ont fait l'objet d'une analyse préalable selon les critères exposés dans le dossier de concertation. Malgré l'étendue de l'aire d'étude, le nombre d'emplacements possibles est très limité et seuls ces sites sont ressortis de notre analyse. Pour autant, le but de cette concertation préalable est de dégager un compromis acceptable par la majorité pour réussir à identifier le site de moindre impact. La prise en compte de l'impact sur le monde agricole, déjà effective dans notre première analyse, ressort comme un enjeu majeur du territoire. Nous allons donc poursuivre notre travail avec le monde agricole et notamment la chambre d'agriculture pour essayer d'identifier d'autres emplacements possibles. Cependant, notre recherche de sites

potentiels se concentre essentiellement à proximité immédiate de la ligne électrique existante dans le but de minimiser l'impact environnemental et sociétal (implantation de nouveaux pylônes, visibilité, paysages...) que représenterait la création d'une nouvelle portion de ligne électrique aérienne 400 000 volts. RTE et Enedis ont volontairement choisi de réaliser une concertation préalable du public dans le but d'aboutir, dans l'intérêt général, à un projet acceptable par la majorité.

- **Contribution de Madame Anne LACOUX**

Choix des 2 sites sur Dompierre inapproprié :

- 1) *Terres occupées par des agriculteurs qui veulent conserver leur activité alors qu'il y a des terres disponibles plus loin*
- 2) *Les propriétaires intéressés par les projets éoliens et panneaux solaires, peuvent proposer leur terrain*
- 3) *Trop près des habitations alors qu'il y a du terrain disponible plus éloigné*

Un tel poste, attirera trop de éoliennes et panneaux solaires, ce qui polluera le paysage limousin pour des années. Veut-on le saccager comme la forêt landaise ou le département de la Somme ? Comment RTE et ENEDIS s'engageront à cacher ce poste s'il se fait ?????? Quelles garanties y aura-t-il pour tenir leur engagement ?

Réponse de l'équipe projet : Bonjour, nous vous remercions de votre contribution. Nous avons pris note de la position du monde agricole sur les deux emplacements situés à Dompierre-les-Eglises. Dans le cadre de la concertation préalable du public, nous examinons d'autres possibilités d'emplacements pour implanter le poste électrique de Haut-Limousin. Malgré l'étendue de l'aire d'étude, le nombre d'emplacements répondants aux critères exposés dans le dossier de concertation reste très limité. Parmi ces critères, l'éloignement du poste par rapport aux habitations existantes est pris en compte. A ce titre, les trois emplacements proposés à ce jour se situent à plus de 400 mètres des premières habitations (distance mesurée entre la clôture du futur poste et les habitations les plus proches). L'insertion du futur poste dans son environnement est un enjeu important du projet. RTE a pris l'engagement auprès des élus de faire intervenir un architecte-paysagiste afin de proposer plusieurs possibilités d'insertion paysagère qui seront soumises aux habitants. Cet engagement sera inscrit dans le bilan de la concertation préalable du public qui sera joint aux demandes d'autorisations administratives pour la réalisation du poste électrique.

- **Contribution anonyme**

Questionnements, propositions sur projet poste électrique Haut Limousin.

Bien être conscient d'un futur possible développement massif et anarchique d'implantations de parcs fermés de panneaux solaires et éoliennes en Basse Marche, faisant baisser les prix du bâti, des terres, défigurant les paysages et de fait faisant baisser l'attractivité pour le secteur. Comment ne pas brader la région, comme ça se voit ailleurs aux vendeurs de soleil, de vent, à la "Chine", pour l'intérêt de quelques-uns, au détriment du plus grand nombre ? Qu'est ce qui garantit que les autorisations de projets énergétiques soient équitablement réparties sur la zone ? voire plus loin, sur le département... la région... la France... ? Qu'est-ce qui garantit que tous les parcs solaires seront paysagés, cachés ? Comment expliquer que la Com com dit que les implantations seront cadrées : "900 MW recueillis dans cette zone =90 nouvelles éoliennes, et 900 hectares de panneaux solaires sur environ 20000 hectares ", alors que RTE dit que " le poste source 900MW est extensible". Extensible ? Pour collecter combien de MW ? venant d'où ?... Cette divergence de position mérite d'être éclaircie. En premier plan se pose donc la question d'un possible défigurement des paysages et de la baisse de qualité de vie du fait des nuisances visuelles, sans parler du calcul des dédommagements possibles du fait de ces nuisances. Si le projet devait se faire, il serait absolument nécessaire de cacher le poste source. Celui, plus petit,

(1 à 2 ha) de La Souterraine est entouré de panneaux solaires et de fils en tous sens d'ailleurs. On ne peut pas dire que ce soit un chouette paysage. Il y a sur 2 sites "prévus" des sources, captages, conduites d'eau, approvisionnant à distance villages et abreuvements. Comment conserver ça et ne pas polluer nappes phréatiques ? sans parler des salamandres tritons... des parties humides. Tous les postes sources sont gris. Il ne pousse pas une herbe, pas une ronce, pas un bouleau qui monte dans les fils etc. Ne sont-ils pas hyper traités, dés herbés ? Par ailleurs, les maires des deux communes eux-mêmes, "favorables" au projet, ne veulent pas le poste source ni près de chez eux directement, ni près du bourg, pas plus d'ailleurs que les agriculteurs concernés, pas plus que les riverains directement concernés. Dans ces conditions, quitte à exproprier quelqu'un, ne pourrait-on pas exproprier quelqu'un favorable à l'implantation de dizaines d'hectares de panneaux solaires ? Quitte à planter de nouveaux pylônes : on les substitue déjà sans aucun dédommagement direct et ça serait peut-être peu en regard du futur possible défigurement et des travaux d'acheminement d'énergie venant de partout en Basse Marche. Merci de prendre en compte ma contribution

Réponse de l'équipe projet : Bonjour, nous vous remercions pour votre contribution. Les gestionnaires de réseaux électriques n'interviennent pas dans le choix ou l'implantation des projets d'énergie renouvelable dont les autorisations sont accordées par l'Etat. Notre rôle est de permettre leur raccordement sur les réseaux publics d'électricité. Le projet de poste électrique de Haut-Limousin est aujourd'hui dimensionné pour permettre le raccordement de 600 MW de production renouvelable avec l'installation d'un transformateur 400 000/225 000 volts. Comme tout poste électrique, celui-ci est conçu pour accueillir de nouveaux transformateurs si de nouveaux besoins apparaissent. Ainsi, le dimensionnement du poste de Haut-Limousin sera compatible avec la volonté du territoire d'accueillir à terme 900 MW d'énergie renouvelable moyennant l'ajout d'un second transformateur. L'insertion du futur poste dans son environnement est un enjeu important du projet. RTE a pris l'engagement auprès des élus de faire intervenir un architecte-paysagiste afin de proposer plusieurs possibilités d'insertion paysagère qui seront soumises aux habitants. Cet engagement sera inscrit dans le bilan de la concertation préalable du public qui sera joint aux demandes d'autorisations administratives pour la réalisation du poste électrique. Par ailleurs, comme tout nouveau projet de poste électrique, le poste de Haut-Limousin sera conçu et aménagé de manière à n'utiliser aucun produit phyto-sanitaire en phase d'exploitation. La problématique des captages d'eau sur un des sites envisagés a été identifiée et nécessitera, si cet emplacement était retenu, une étude et des dispositions spécifiques pour maintenir la continuité du captage et éviter toute pollution lors des travaux.

- **Contribution de Monsieur Alain ROUMILHAC**

Très attaché au village qui m'a vu grandir, soucieux que le patrimoine légué par mes aïeux soit préservé (mon grand-père a commencé à exploiter une partie de ce terrain en 1928 avant que mon père n'en fasse ce qu'il est aujourd'hui, en regroupant 9 parcelles en une seule), je ne comprends pas pourquoi 'Les Bruyères' ont été choisies comme emplacement potentiel pour l'installation d'un Poste Source alors qu'il me semble présenter de nombreux inconvénients :

- ***Visuel : Situé au sommet d'une colline, l'installation serait très visible depuis le Sud Est et ce au moins depuis la D44 située à plus d'un kilomètre,***
- ***Accessibilité : La route qui va de la D61 à Lavauzelle ne peut en aucun cas supporter sur une distance d'au moins 500 m tous les passages d'engins, les très nombreux transports de matériaux et encore moins ceux concernant les éléments de fort tonnage,***
- ***Ecologique : La loi « climat et résilience » du 22 août 2021 prévient de l'artificialisation des terres qui conduit tel qu'énoncé à « une réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir » : choisir une des parcelles les plus facilement exploitables et ayant un des plus forts rendements des villages environnants semble à ce titre une hérésie, - Economique et humain : Depuis le départ en retraite de mon père, cette terre a toujours été louée au GAEC de Champagnat et nous sommes fiers d'avoir contribué à l'installation de deux générations d'agriculteurs dont très récemment celle de Jordan***

Blondet et prochainement de son frère Rudy. Leur retirer l'exploitation de cette parcelle ne pourrait être perçu que comme un mépris pour leur travail et les fragiliserait indéniablement,

- *Faisabilité : Une partie du terrain est particulièrement humide et a nécessité un travail de drainage important, il est clair que la mise en œuvre du projet pressenti nécessiterait un investissement conséquent d'évacuation des eaux dont vous n'avez sans doute pas intégré l'importance.*

Voici la synthèse qui me conduit à vous affirmer que cet emplacement ne peut être considéré comme un bon compromis pour l'installation du Poste Source. Je comprends que des solutions beaucoup plus consensuelles vous sont proposées dans l'aire d'étude, sachez que si vous choisissiez quand même mon terrain, je suis résolu à ce que ma position soit entendue par toute voie utile.

Réponse de l'équipe projet : Bonjour, nous vous remercions pour votre contribution. Nous prenons note des arguments que vous avancez vis-à-vis du choix du site d'implantation du futur poste électrique Haut-Limousin. La phase de concertation préalable du public a permis de faire émerger de nouveaux sites potentiels d'implantation qui seront soumis prochainement à une nouvelle phase de concertation.

- **Contribution de Madame Nicole AUGET**

Lors de la réunion du 9 décembre 2021 à Dompierre les Eglises, j'ai compris deux choses :

- *La création du poste source est nécessaire dans le secteur afin d'y rattacher les nombreux projets photovoltaïques sur toitures ou sur terres agricoles et éoliens qui fleurissent dans le Haut Limousin*
- *Le maire de Dompierre les Eglises souhaite que celui-ci se situe sur sa commune afin de percevoir « l'aubaine » financière qui en résultera.*

Voici mes réflexions sur la présentation de vos trois projets :

- *Vos 7 critères choisis sont tous essentiellement techniques dans le but que le projet se fasse au moindre coût pour RTE. Tous doivent être favorables à RTE en priorité !*
- *L'impact sur les exploitations agricoles n'a pas été évalué alors qu'il devrait être prioritaire !*
- *Vous m'avez laissé une impression de « toute puissance ». Je m'explique : vous choisissez 3 sites, ce sont ceux-là et pas d'autres. Vous ne m'avez pas donné l'impression d'être intéressés par les propositions des participants à la réunion. Au final notre avis ne comptera pas puisqu'il y aura au terme, l'arme fatale de l'expropriation.*

Projet 1 : La carte que vous présentez ne montre pas le village de Lavauzelle qui sur le terrain doit se situer plus proche que Le Bourassat. Vous choisissez les parcelles ZE0065 et ZE0068 sans avoir pris en compte la qualité agricole des sols. Ces parcelles sont exploitées par un Gaec dans lequel de jeunes agriculteurs viennent de (ou vont) s'installer. Vous n'avez pas intégré dans votre étude, l'impact financier que ce projet va avoir sur cette exploitation agricole.

Projet 2 : Ce projet semble plus éloigné des villages. Les parcelles choisies sont également exploitées par un jeune agriculteur qui s'est installé récemment et qui s'est engagé dans des prêts.

Projet 3 : Ce projet est assez proche du bourg de St Hilaire la Treille. Les parcelles sont régulièrement plantées de céréales et semblent de bonne qualité.

Lors de cette réunion, des propositions de nouvelles parcelles ont été faites, notamment des terres agricoles en vente tout près du projet 2 et dont le propriétaire accepte le projet du poste source sur ses terres. Vous deviez les étudier et le 16 décembre, lors de ma visite à la permanence de St Hilaire, vous m'avez indiqué qu'elles seront étudiées et éventuellement ajoutées à ces trois projets sur votre site internet. A ce jour, rien de nouveau dans votre projet sur internet. Ces parcelles ont-elles d'ores et déjà été exclues des projets ? L'un des intervenants à la réunion du 9 décembre a affirmé que ce projet ne se ferait pas sur des exploitations où de

jeunes agriculteurs sont installés. Qu'en est-il ? Je vous demande de revoir vos projets pour qu'ils soient acceptables par tous. Certes, ceux que vous présentez sont pour vous les meilleurs car les moins coûteux mais vous ne pouvez pas occulter leurs conséquences humaines. La population du secteur est choquée de votre choix de privilégier « le moindre coût pour RTE ». Des postes sources, il s'en crée ailleurs en France, en montagne également, alors dans ce cas le sol n'est pas rectiligne, n'est pas forcément sous la ligne à haute tension...et RTE trouve des solutions... (s'éloigne, bifurque etc...) Je vous demande donc de faire preuve de plus d'humanité et de trouver, quoi qu'il en coûte à RTE, des parcelles qui n'impactent pas les exploitations agricoles. Les exploitants connaissent déjà suffisamment de difficultés pour exister... mais travaillent dur et en silence pour vivre voire survivre. Si certains exploitants sont d'accord pour que le projet se fasse sur leurs terrains, il convient de les privilégier. Je vous demande aussi de mettre prioritaire, le critère d'impact sur l'agriculture. Enfin, je vous demande de faire preuve d'impartialité et de ne pas favoriser les choix politiques aux dépens des agriculteurs. La terre et les exploitants méritent plus de respect.

Réponse de l'équipe projet : Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution. Les critères retenus pour évaluer l'impact des sites potentiels d'implantation du poste électrique de Haut-Limousin sont partagés entre enjeux techniques et enjeux non-techniques : éloignement des habitations, impact sur l'environnement, insertion paysagère, bruit... L'un des objectifs de la concertation préalable du public est justement d'enrichir ce panel de critères pour prendre en compte les enjeux réels du territoire. A ce titre, l'impact du projet sur l'activité agricole est apparu comme un enjeu local fort et sera intégré à l'analyse qui conduira au choix du site de moindre impact. Le critère du coût du projet est bien évidemment pris en compte s'agissant d'un investissement public donc supporté par l'ensemble de la société. Nous avons soumis 3 emplacements possibles à la concertation qui nous paraissaient présenter le moins d'impact. L'autre objectif de cette concertation est de faire émerger de nouvelles propositions d'emplacement issues du ressenti du territoire. Suite à la réunion publique du 9 décembre et aux permanences de fin décembre et début janvier, nous avons recueilli 2 nouvelles propositions d'emplacement que nous avons étudiées. Nous allons les soumettre à une phase complémentaire de concertation publique en mars prochain. Concernant l'emplacement N°1, effectivement la carte permettant de localiser le site ne s'étend pas jusqu'au village de Lavauzelle qui est situé à la même distance que celui du Bourassat de l'extrémité la plus proche du site (environ 450 mètres). Pour autant, les habitations du village de Lavauzelle ont bien été prises en compte lors de l'étude préalable. A l'issue de la phase complémentaire de concertation prévue en mars, les 5 emplacements étudiés seront évalués en prenant en compte l'ensemble des observations faites lors de la concertation. L'emplacement de moindre impact qui en ressortira sera proposé à la validation de la préfète de département.

- **Contribution de Monsieur Thierry MÉNARD**

Madame, Monsieur, L'installation du poste haut -limousin aura un impact sur l'activité agricole et sur l'environnement. Quels sont les associations environnementales et organismes agricoles qui participent à la concertation dite "fontaine" ? Est-ce que cette concertation donnera lieu à un compte rendu accessible au public ? Je vous remercie par avance pour vos réponses

Réponse de l'équipe projet : Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution. Les associations environnementales et les représentants du monde agricole suivants ont été conviés par la préfecture à la concertation dite "Fontaine" : Ligue de protection des oiseaux, Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin, Limousin nature environnement, Chambre départementale d'agriculture. Le compte-rendu de la concertation "Fontaine" sera mis à disposition des associations agréées par la préfecture ayant participé à la concertation.

- **Contribution de Monsieur Franck PERRIN (Saint-Hilaire)**

Concertation... En revoir la définition. Enedis et nos élus disent se soucier "du moindre impact" et donc d'un emplacement sous la THT afin d'éviter des pylônes électriques (15m de haut) supplémentaires. Je rappelle que ce poste est calibré pour des centaines d'éoliennes (plus de 200 sont prévues en haut limousin, dont St Hilaire et Dompierre) qui mesurent plus de 200m de haut, visible à 100km ! Quelques pylônes supplémentaires n'auraient plus aucune importance dans nos paysages dévastés. Nouvelles options ? Inexorablement, malgré les beaux discours, les terres agricoles continuent à être sacrifiées, à un rythme accéléré, sous couvert d'une écologie dévoyée. Course aux subventions et mercantilisme sont à la manœuvre. Il se confirme en haut limousin, que les "concertations et enquêtes publiques" concernant les ENR ne sont que de la poudre aux yeux.

Réponse de l'équipe projet : Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution. L'objectif de cette concertation est bien de rechercher l'emplacement qui générera le moins d'impact pour le territoire pour la réalisation du poste électrique de Haut-Limousin. Limiter la création de nouveaux tronçons de ligne aérienne 400 000 volts est effectivement de nature à minimiser l'impact visuel mais ce n'est pas le seul critère examiné. C'est pourquoi l'aire d'étude validée englobe une bande de part et d'autre de la ligne afin de ne pas exclure de site favorable mais légèrement éloigné de l'axe de la ligne existante.

Le compte rendu de la réunion publique



Le réseau
de transport
d'électricité

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

COMPTE RENDU DE RÉUNION PUBLIQUE PROJET DE CRÉATION DU POSTE HAUT-LIMOUSIN

9 décembre 2021, Salle communale de Dompierre-les-Églises

Intervenants : RTE (Mme Sarah BOUTARD- Chargée de concertation et M. Olivier PAUZET- Responsable du projet) ; Enedis (M. David PATEYRON- Adjoint au directeur territorial)

Nombre de participants : 80

Élus présents :

- Mairie de Dompierre-les-Églises (M. Philippe GUIBERT, maire ; M. Michel ROUSSEAU, 1^{er} adjoint ; M. Vincent THIBAUD, 2^{ème} adjoint et Mme Marie-Paul WILLEMS, conseillère municipale déléguée à la communication et à la location des bâtiments communaux).
- Communauté de communes Haut-Limousin en Marche (M. Gilles REYNAUD, 2^{ème} vice-président en charge des ENR et de la GEMAPI).

Élue excusée :

- Mairie de Saint-Hilaire-la-Treille (Mme Odile BERGER, maire).

Ordre du jour :

- Mot d'accueil du maire de Dompierre-les-Églises
- Présentation du projet et de ses caractéristiques
- Présentation de la démarche de concertation
- Débat sur le choix de l'emplacement du poste source

Le mot d'accueil du maire de Dompierre-les-Églises

M. Philippe GUIBERT, maire de Dompierre-les-Églises, accueille les participants et introduit la réunion en indiquant qu'elle porte sur un investissement d'intérêt public, qui vise à répondre aux besoins des agriculteurs qui portent des projets de production de l'électricité renouvelable.

Le maire se réjouit donc de ce projet : « Enfin un investissement public sur le territoire ! Il s'agit d'un projet qui apportera de la richesse, qui répondra aux besoins de la commune et qui aura un impact positif sur le territoire ».

Pour conclure, il fait le vœu que cette réunion publique de concertation se déroule dans le calme, et rappelle aux participants qu'aucune décision n'est arrêtée et que le but de la réunion est de mettre en œuvre le projet en prenant compte des avis de tout un chacun dans la décision finale.

La présentation du projet

M. Olivier PAUZET indique que le but de la réunion est d'informer sur le projet de création du poste électrique Haut-Limousin, qui est actuellement en phase de définition.

Mise en contexte

M. Olivier PAUZET fait une brève présentation du paysage électrique français qui englobe la production, le transport, la distribution et la consommation d'électricité. Il indique que le rôle de RTE et d'Enedis dans ce système est d'acheminer l'électricité entre producteurs et consommateurs et d'assurer son équilibre. RTE exploite le réseau de transport de 63 à 400 000 volts et Enedis exploite le réseau de distribution locale. Le projet prévu dans le territoire du Haut-Limousin concerne le transport et la distribution d'électricité. Le poste électrique aura deux fonctions : jouer le rôle d'échangeur du réseau électrique et raccorder les producteurs d'électricité renouvelable et les consommateurs.

La justification du projet

Concernant la justification de ce projet de création de poste électrique, M. Olivier PAUZET indique que nous sommes dans un contexte de transition énergétique et que l'objectif de l'État est de décarboner la production d'énergie. Pour y parvenir, cet objectif est décliné dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et de l'Égalité des Territoires (SRADDET), qui vise à développer la production d'énergie renouvelable (EnR). Ce développement d'EnR a une conséquence : la nécessité d'adapter le réseau électrique.

Aujourd'hui des projets d'EnR se développent dans le Nord-Ouest de la Haute-Vienne et le réseau électrique actuel a atteint ses limites. Pour accompagner cette volonté locale de s'inscrire dans la

transition énergétique, il est nécessaire de faire évoluer le réseau électrique pour l'adapter aux besoins du territoire.

Cette évolution du réseau électrique se planifie suffisamment à l'avance dans le cadre des Schémas Régionaux de Raccordement aux Réseaux des Énergies Renouvelables (S3REnR) établis par RTE, pour atteindre les objectifs de la France en matière de réduction des émissions de CO2. Ainsi, le projet de création du poste Haut-Limousin est inscrit dans le S3REnR de Nouvelle-Aquitaine.

Les caractéristiques du projet

Le projet en question consiste en la création d'un poste électrique avec trois niveaux de tensions :

- 400 000 volts, pour le raccordement du poste RTE à la ligne 400 000 volts existante ;
- 225 000 volts, pour le raccordement du poste Enedis et des sites de production EnR de plus de 17 MW au poste RTE ;
- 20 000 volts, pour le raccordement des sites de production de moins de 17 MW au poste Enedis.

Le poste Haut-Limousin sera raccordé en coupure³ de la liaison aérienne 400 000 volts existante entre les postes Eguzon et Plaud. À l'issue des travaux, le poste sera raccordé par les lignes Eguzon-Haut Limousin et Haut Limousin-Plaud.

Deux illustrations de postes électriques permettent d'avoir une idée de l'emprise d'un poste équivalent :

³ Le raccordement d'un poste électrique en coupure consiste en l'interruption d'une ligne électrique reliant deux postes existants et en l'insertion du nouveau poste en série avec les deux autres.

Photo d'illustration d'un poste électrique 400 000/225 000 volts en Mayenne

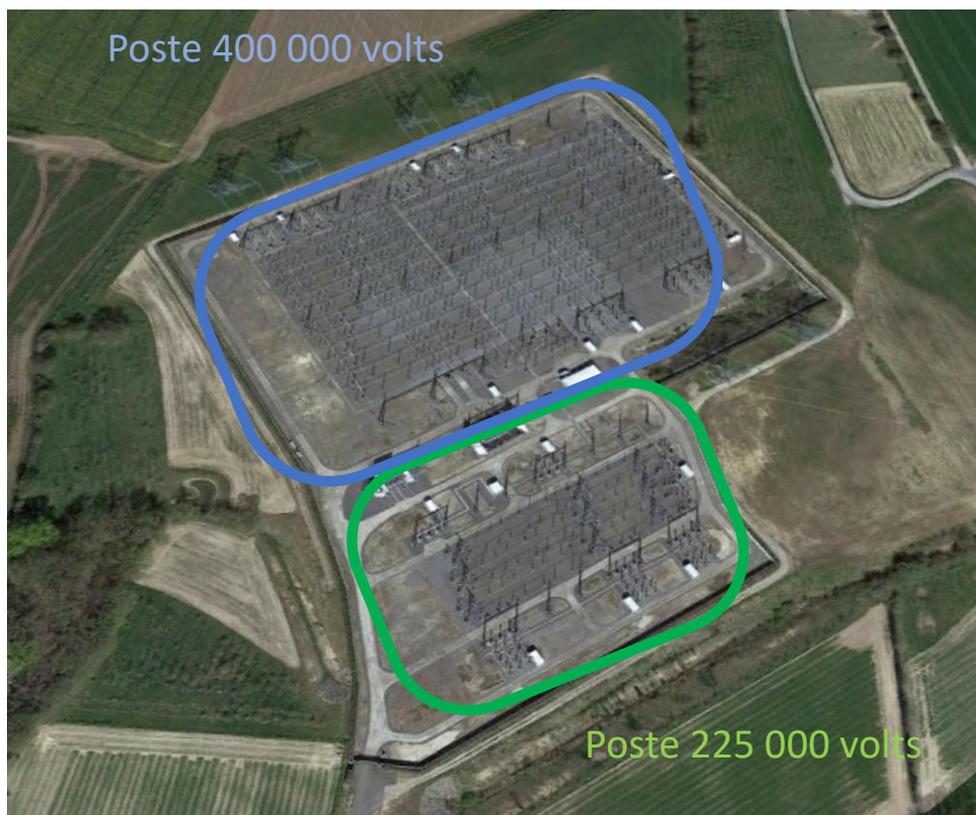


Photo d'illustration d'un poste électrique 400 000/225 000 volts en Haute-Saône



L'aire d'étude retenue

Mme Sarah BOUTARD présente l'aire d'étude. L'objectif est de trouver un compromis entre un territoire suffisamment vaste pour n'écarter aucune solution valable sur le plan environnemental et néanmoins restreint pour que ces solutions demeurent cohérentes et acceptables techniquement et économiquement.

L'aire d'étude a été validée en novembre 2021 par Madame la sous-préfète lors d'une démarche de concertation avec les élus, associations environnementales et les services de l'Etat concernés. Elle est centrée sur le pylône 101 et s'étend sur environ 5 km de longueur de part et d'autre, et sur la ligne 400 000 volts en s'étendant sur 1 km de largeur de part et d'autre. Elle concerne les communes de Saint-Hilaire-la-Treille et de Dompierre-les-Églises. C'est dans cette aire d'étude qu'est recherché un emplacement de moindre impact.

Elle a été ainsi définie pour :

- capter les gisements recensés ;
- optimiser le raccordement des futurs projets de production d'énergie renouvelable ;
- optimiser le coût pour la collectivité ;
- minimiser la longueur du raccordement aérien à la ligne 400 000 volts ;
- limiter l'impact sur l'agriculture ;
- limiter l'impact paysager.

Les emplacements étudiés

Concernant les emplacements étudiés, M. Olivier PAUZET souligne que la superficie nécessaire pour la réalisation de ce projet est comprise entre 8 et 10 ha, et qu'un grand nombre de contraintes sont à prendre en compte, notamment pour limiter son impact. Le poste à créer doit être au plus près de la liaison 400 000 volts, éloigné des habitations, avoir peu de co-visibilités. Quant au terrain, il doit être dénué d'enjeux environnementaux majeurs, relativement plat pour limiter les terrassements, proche des routes pour faciliter l'acheminement des transformateurs.

Trois sites potentiels sont aujourd'hui retenus pour accueillir le poste :

- Site 1 (9ha) : Dompierre-les-Églises ;
- Site 2 (8ha) : à cheval sur Dompierre-les-Églises et Saint-Hilaire-la-Treille ;
- Site 3 (9 ha) : Saint-Hilaire-la-Treille.

Chaque site sera analysé et le résultat sera soumis à la préfète qui tranchera en faveur du site le moins impactant.

Cette analyse prendra en compte l'insertion paysagère du poste, la visibilité du poste par rapport aux lieux d'habitations, les enjeux environnementaux, le bruit, la possibilité d'achat du terrain à l'amiable, la localisation du site par rapport aux potentialités de production d'EnR, la facilité de raccordement sur la ligne 400 000 volts, la facilité d'implantation technique, la facilité de cheminement des liaisons vers les sites de production et l'acheminement des matériels lourds.

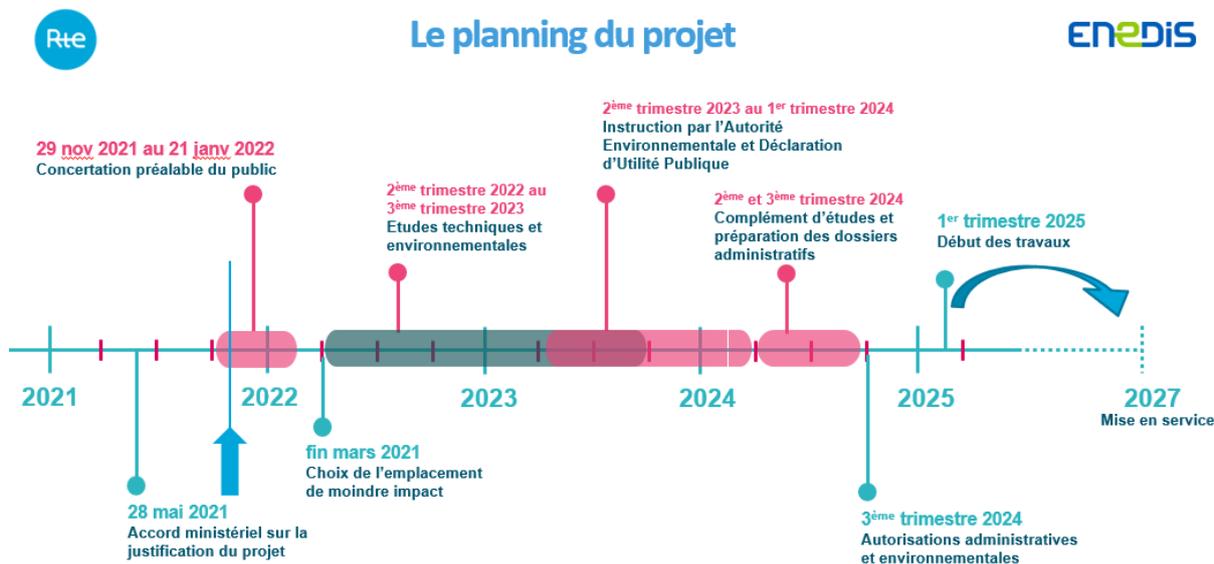
La démarche de concertation

Mme Sarah BOUTARD indique que la concertation a pour but d'informer les habitants sur le projet de création du poste Haut-Limousin, de donner la parole aux habitants et de les associer aux choix d'implantations. Elle présente également le dispositif complet de la concertation préalable du public qui durera 8 semaines jusqu'au 21 janvier 2022 :

- une réunion publique pour informer/échanger (9 décembre 2021) ;
- deux permanences dans chacune des mairies (17 décembre 2021 et 12 janvier 2022, de 9h à 12h à Dompierre-les-Églises ; 16 décembre 2021 et 11 janvier 2022, de 14h à 17h à Saint-Hilaire-la-Treille). ;
- la plateforme internet de concertation ;
- la possibilité de déposer des contributions écrites aux mairies de Saint-Hilaire-la-Treille et de Dompierre-les-Eglises.

Elle précise que les démarches d'information et de participation se poursuivront à l'issue de la concertation préalable du public. Un suivi est prévu afin de présenter le site retenu et l'implantation projetée, d'échanger sur les propositions d'insertion paysagère étudiées, de permettre aux acteurs locaux et populations de visiter le chantier, et de recueillir les idées et propositions des habitants du territoire pour accompagner le projet.

Pour terminer, Mme Boutard présente le calendrier du projet de poste électrique de Haut-Limousin, dont la mise en service est prévue pour 2027.



Une mise en service attendue pour l'année 2027

Synthèse des échanges

Lors de cette réunion publique, une quarantaine de questions et avis ont porté essentiellement sur les impacts du projet dans le territoire, la démarche de concertation, ainsi que sur le lien entre le projet et le développement des EnR en Haut-Limousin.

Un désaccord avec la politique communautaire de développement des EnR en Haut-Limousin a été exprimé. Certains participants estiment que les projets en lien avec le développement des EnR ont des impacts sur l'agriculture et le paysage.

Concernant l'emplacement du poste électrique, les deux emplacements proposés à Dompierre-les-Églises ont suscité des critiques, en particulier de la part des exploitants concernés. Actuellement ces terrains sont à la PAC et deux jeunes agriculteurs sont en train de s'installer sur l'un d'entre eux (GAEC de Champagnat). Les participants suggèrent donc à RTE d'essayer de trouver un nouvel emplacement et de faire des compromis sur les critères de choix du site, tout en citant quelques exemples d'emplacement potentiels qui auraient moins d'impact pour l'activité agricole du territoire.

RTE a affirmé qu'il était disposé à étudier de nouvelles propositions, mais que les critères d'analyse des terrains restaient les mêmes. RTE a invité les participants à préciser leurs propositions de terrains via une contribution sur la plateforme de concertation ou lors des permanences prévues en mairie.

Les questions posées lors de la réunion publique, accompagnées des réponses apportées par les responsables du projet et les élus sont présentées ci-après en quatre thématiques :

- I- Le projet de création du poste électrique Haut Limousin et ses impacts
- II- L'emplacement du poste électrique
- III- Le lien entre le projet et le développement des EnR dans le territoire
- IV- La démarche de concertation

I- Le projet de création du poste électrique Haut-Limousin et ses impacts

1- Ce projet a été décidé par quel ministère ?

- Le ministère de la transition écologique (RTE, Enedis).

2- Dans le dossier de concertation, il est indiqué que le poste est extensible, pourquoi ?

- On construit toujours un poste pour qu'il puisse accueillir d'autres équipements dans le futur. (RTE, Enedis).

3- Le coût prévisionnel du poste électrique est de 32 millions d'euros. Les promoteurs y contribuent-ils ?

- Le poste électrique est financé à 100% par les porteurs de projets de production d'EnR qui seront raccordés au futur poste à travers ce que l'on appelle la quote-part. Les promoteurs paient en fonction de leur puissance de raccordement : 1 MW de capacité de production représente environ 77 500 € de quote-part (RTE, Enedis).

4- Quels sont les chiffres précis des bénéfices de ce poste électrique pour la commune et l'intercommunalité ? D'où vient cette somme ?

- La commune et l'intercommunalité vont percevoir des recettes fiscales comme la « taxe transformateur ». La « taxe transformateur » est annuelle et correspond à 150 000 euros pour la partie RTE et 100 000 euros pour la partie Enedis. Cette somme est un impôt payé par RTE ou Enedis (RTE, Enedis).

5- Quelles seront les nuisances engendrées par ce poste ?

- Le poste sera clôturé, il n'y aura pas de nuisance en termes d'odeurs et très peu en termes de bruit. RTE va d'ailleurs faire une expertise acoustique avant et après pour mesurer et réévaluer les nuisances sonores (RTE, Enedis).

6- Qu'en est-il du champ électromagnétique (CEM) lié à ce poste ?

- Les CEM existent pour toutes installations électriques. Aujourd'hui, il y a déjà une ligne 400 000 volts dans les terrains ciblés, la présence du poste n'augmentera pas les CEM dans ces terrains, ni aux alentours (RTE, Enedis).

7- A cause de tous ces projets dans notre territoire, et si vous avez recours à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en cas d'impossibilité de trouver un accord à l'amiable avec les propriétaires de terrains, nous allons avoir des difficultés à trouver des terrains agricoles et à s'installer en tant qu'agriculteur.

- La DUP n'intervient pas sur les parcelles en production non concernées par le poste (RTE, Enedis).

- 8- **Toutes ces installations appauvrissent le territoire, on va détruire notre région ! Vous allez laisser un site industriel à nos enfants ! Le développement d'EnR sur le territoire va de pair avec ce projet de poste électrique.**
- C'est si vous refusez tous les investissements que la région ne sera pas belle (**M. Philippe GUIBERT, maire de Dompierre-les-Églises**).
- 9- **M. le Vice-président, les consommateurs vont-ils payer la note de ce projet sur leur facture d'électricité ?**
- Ce n'est pas l'intercommunalité qui fait ce genre d'arbitrage. Même si on se positionne ou pas, la facture sera la même (**M. Gilles REYNAUD- 2^{ème} vice-président en charge des ENR et de la GEMAPI à la CC Haut-Limousin en Marche**).
- 10- **Si vous voulez que votre projet aboutisse, il va falloir faire des compromis !**

II- L'emplacement du poste Haut-Limousin

- 11- **Pourquoi le poste est-il prévu dans ce territoire alors que les grandes villes consomment beaucoup plus d'électricité ?**
- Le rôle de RTE est de mettre à disposition l'infrastructure de transport d'électricité en réponse aux besoins et demandes des territoires (**RTE, Enedis**).
- 12- **Pourquoi ne pas rester à 100 m de la ligne pour l'aire d'étude plutôt que de prévoir 1 km de chaque côté de la ligne ?**
- Le rôle de l'aire d'étude est de regarder les impacts du projet à l'échelle du territoire. Elle doit donc être suffisamment vaste pour mesurer les impacts du projet (**RTE, Enedis**).
- 13- **Pourquoi n'avez-vous pas cherché des terrains plus proches de la ligne ?**
- Etant donné les contraintes indiquées dans la présentation du projet, nous n'avons pas pu trouver d'autres terrains proches de la ligne lors de l'étude réalisée (**RTE, Enedis**).
- 14- **Pourquoi l'aire d'étude retenue est-elle de 10 km de long ?**
- C'est un besoin technique, si on place le poste plus loin on ne raccordera pas tout le potentiel d'EnR (**RTE, Enedis**).
- 15- **Je suis associé du GAEC de Champagnat, je suis en train d'installer deux jeunes agriculteurs sur le terrain que vous retenez pour votre projet, ces agriculteurs n'ont jamais vu quelqu'un de chez RTE concernant l'achat des terrains, pourquoi ? Les terrains ciblés pour le poste sont à la PAC, ce sont des terrains agricoles.**
- RTE a informé les propriétaires des terrains proposés avant la phase de concertation publique. Un contact a été pris avec la Chambre d'agriculture et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) pour essayer de trouver des compensations pour les agriculteurs.

Toutefois, le critère d'installation des jeunes d'agriculteurs va être pris en compte dans le choix du site et fera l'objet d'une analyse. L'idée est que personne ne perde quoique ce soit (**RTE, Enedis**).

16- Les terrains ciblés aujourd'hui présentent des enjeux agricoles forts, ce sont des terrains exploités. Etes-vous prêts à étudier d'autres terrains ?

- La réponse est oui. Nous avons déjà étudié d'autres terrains à la demande d'agriculteurs du territoire, mais ils ne répondaient pas aux critères. Nous restons prêts à analyser toutes les propositions. En revanche, il faut qu'on ait connaissance des terrains le plus tôt possible pour les étudier. Les critères d'analyse seront toujours les mêmes (**RTE, Enedis**).

17- L'ancien site minier de Jouac pourrait-il convenir à ce projet ?

- Il faut faire une contribution sur internet et mettre des informations plus précises sur les sites que vous proposez (**RTE, Enedis**).

18- Est-il est possible d'élargir l'aire d'étude et installer de nouveaux pylônes si vous ne trouvez pas de terrains dans ce périmètre ?

- S'il faut trouver un terrain plus éloigné et créer par conséquent une nouvelle ligne de raccordement, et si tout le monde est d'accord avec cela, nous le ferons. Nous sommes ouverts à l'étude d'autres propositions (**RTE, Enedis**).

19- Le nord limousin est réputé pour sa désertification, pourquoi vous n'avez pas cherché d'autres emplacements dans ce périmètre ?

- Parce qu'on a cherché à s'éloigner des habitations (**RTE, Enedis**).

20- Pourquoi vous acharnez-vous sur ces deux sites à Dompierre-les-Églises où des jeunes agriculteurs sont installés ? Pourquoi ne cherchez-vous pas ailleurs ? Pourquoi ne retenez-vous pas les propositions qui vous ont été faites ?

- Un site nous été proposé à Dompierre-les-Églises, mais il ne répond pas aux caractéristiques recherchées. Il n'était pas suffisamment grand pour accueillir le poste (**RTE, Enedis**).

21- Pourquoi ne faites-vous pas de concessions sur vos critères ? On peut vous proposer d'autres parcelles en dehors de votre aire d'étude.

- S'il faut éloigner le poste de la ligne, on le fera. Il y a une hiérarchie dans les critères d'analyse du choix de l'emplacement du poste. Le fait que des terrains ciblés soient occupés par de jeunes agriculteurs est un critère important pour l'analyse. RTE invite l'intervenant à montrer les parcelles proposées lors des permanences des 16 et 17 décembre 2021 (**RTE, Enedis**).

22- Quelle est la situation du terrain à Saint-Hilaire ?

- Le propriétaire de ce terrain n'est pas exploitant (**RTE, Enedis**).

23- Qu'en est-il de l'aspect financier concernant l'acquisition des terrains ? Que ferez-vous si le propriétaire refuse votre offre ?

- Notre démarche consiste à se mettre d'accord sur le prix avec le propriétaire en s'appuyant sur la valorisation du terrain définie par le service des domaines. On se met également d'accord avec la

SAFER afin de trouver une compensation en faveur des agriculteurs installés. L'objectif recherché est de retenir un terrain après accord amiable avec le propriétaire. Si cet accord n'est pas obtenu au terme des négociations, nous serons contraints de faire jouer la DUP et procéder à une expropriation (RTE, Enedis).

24- Je suis M. Michel ROUSSEAU, 1^{er} adjoint de Dompierre-les-Églises et agriculteur de profession. Je propose à RTE de se déplacer pour aller visiter d'autres terrains. Aujourd'hui on ne va pas installer le poste source dans le GAEC de Champagnat ni dans celui du Blanc à Dompierre-les-Églises, parce que ça pose trop de problèmes. Il faut chercher des terrains dans le périmètre d'étude où il y a moins d'impact.

➤ RTE invite tous ceux qui souhaitent proposer des nouveaux terrains à venir les rencontrer au moment des permanences en mairies (RTE, Enedis).

25- Je suis 2^{ème} adjoint au maire de Dompierre-les-Églises et souhaiterais qu'on se revoie pour étudier de nouveaux terrains qui auront moins d'impact agricoles.

➤ RTE est tout à fait d'accord et ouvert pour étudier de nouveaux terrains (RTE, Enedis).

III- Le lien entre le projet et le développement des EnR dans le territoire

26- Si le développement des EnR en Haute-Vienne était confronté à des freins et n'arrivait pas à se concrétiser, le projet de poste serait-il justifié ?

➤ La création et le dimensionnement du poste dépend de la mise en œuvre effective des projets. Si les projets de développement d'EnR ne se font pas, il n'y aura pas de projets pas d'infrastructures de raccordement (RTE, Enedis).

27- C'est votre projet qui engendre la prolifération des EnR dans le territoire. Vous répondez à une demande ? il faut dire non !

➤ RTE n'a réglementairement pas le droit de dire non aux demandes de raccordement (RTE, Enedis).

28- Il y a un vrai problème avec les EnR. Comment RTE fera-t-il le choix de raccorder des projets plus vertueux que d'autres ?

- RTE ne fait pas le choix des projets ; tant qu'il y a de la capacité, on permet le raccordement (**RTE, Enedis**).

29- Accorde-t-on des niveaux de priorités pour les projets d'EnR à raccorder ?

- On n'a pas le droit de définir des niveaux de priorités. On a le devoir de raccorder tous les projets qui se présentent. L'organisation du raccordement et de la production dépend du législateur (**RTE, Enedis**).

30- Pourquoi avoir choisi cette aire d'étude ? Y a-t-il des projets d'EnR autorisés ? Quelles sont les données concrètes que vous avez utilisées pour délimiter cette zone d'étude ?

- Ce choix tient compte des potentiels de production identifiés dans le territoire. On répond à un besoin qui nous a été exprimé par l'intercommunalité (**RTE, Enedis**).

31- Ce projet est une porte ouverte de l'intercommunalité en faveur des EnR ! Qu'en est-il des territoires voisins ?

- L'intercommunalité s'inscrit dans des schémas nationaux et régionaux. On a du potentiel, on a fait à l'échelon du Pays une répartition fictive pour essayer d'organiser le développement des éoliennes. Je n'ai pas de mandat pour m'exprimer sur le choix des autres territoires (**M. Gilles REYNAUD- 2^{ème} vice-président en charge des ENR et de la GEMAPI à la CC Haut-Limousin en Marche**).

32- Est-ce judicieux de mettre du photovoltaïque à Dompierre-les-Églises. Est-ce judicieux d'installer un poste électrique à Dompierre-les-Églises ? Qu'en est-il des jeunes agriculteurs qui veulent s'installer ?

- On a estimé avec l'intercommunalité qu'installer ce poste créerait des richesses pour tout le monde. Mais, on va trouver une solution d'emplacement, on n'empêchera pas les jeunes agriculteurs de s'installer (**M. Philippe GUIBERT, maire de Dompierre-les-Églises**).

33- Comment peut-on dire qu'on va mettre de l'argent dans l'éolien aujourd'hui alors qu'on voit ce qui se passe ailleurs ?

- La loi sur la transition énergétique est votée par les assemblées. Le SRADDET, le S3REnR ont été votés par le public et validés par les instances politiques, dont la CC Haut-Limousin en Marche. Ils visent à terme un mix énergétique en France. La CC Haut-Limousin en Marche est un territoire peu dense et pauvre et il faut trouver des activités économiques pour répondre aux enjeux de développement du territoire. Les communes sont favorables au développement raisonné et maîtrisé des EnR. Notre volonté, c'est de répondre aux enjeux planétaires, de continuer à offrir du service public au territoire et de conserver la qualité de vie dans le territoire (**M. Gilles REYNAUD- 2^{ème} vice-président en charge des ENR et de la GEMAPI à la CC Haut-Limousin en Marche**).

34- 900 MW de production à raccorder représentent combien d'hectares pour la Basse Marche en termes d'éoliennes ou de photovoltaïque au sol ?

- 900 MW représentent environ 900 ha de parcs solaires au sol, ou 300 éoliennes, ou un mix entre ces deux sources de production (**RTE, Enedis**).

Le territoire a défini dans son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) un objectif de 80 éoliennes maximum. Il y aura donc un mix énergétique dans le territoire. Aujourd'hui, il y a 40 éoliennes raccordées et 700 ha de potentiel photovoltaïque. Le territoire veut avoir une maîtrise du développement des EnR. On s'aperçoit que, de 2015 à 2020, on perd 1% de surface agricole par an. Nous estimons qu'il est possible d'utiliser 20% de ces surfaces qui ne sont plus agricoles pour continuer à produire de la richesse. **(M. Gilles REYNAUD- 2^{ème} vice-président en charge des ENR et de la GEMAPI à la CC Haut-Limousin en Marche).**

35- On voudrait avoir des précisions du VP énergie de l'intercommunalité concernant les avantages de ces projets d'EnR pour le territoire. Quelles seront les retombées fiscales de ces EnR ?

- La communauté de communes manque de ressources pour pérenniser ses équipements publics, par exemple l'assainissement de l'eau (vous pouvez consulter ces informations sur internet). C'est une question d'équilibre : le développement maîtrisé des EnR est une solution pour générer de l'activité dans le territoire **(M. Gilles REYNAUD- 2^{ème} vice-président en charge des ENR et de la GEMAPI à la CC Haut-Limousin en Marche).**

36- Les promoteurs ont-ils besoin de l'accord des communes pour mettre en œuvre leurs projets d'EnR ?

- Dans le cadre de ces projets, l'intercommunalité rend seulement un avis. Mais quand on donne un avis défavorable, d'expérience le dossier s'arrête **(M. Gilles REYNAUD- 2^{ème} vice-président en charge des ENR et de la GEMAPI à la CC Haut-Limousin en Marche).**

IV- La démarche de concertation

37- Pourquoi n'êtes-vous pas allé voir les riverains pour les informer de ce projet ?

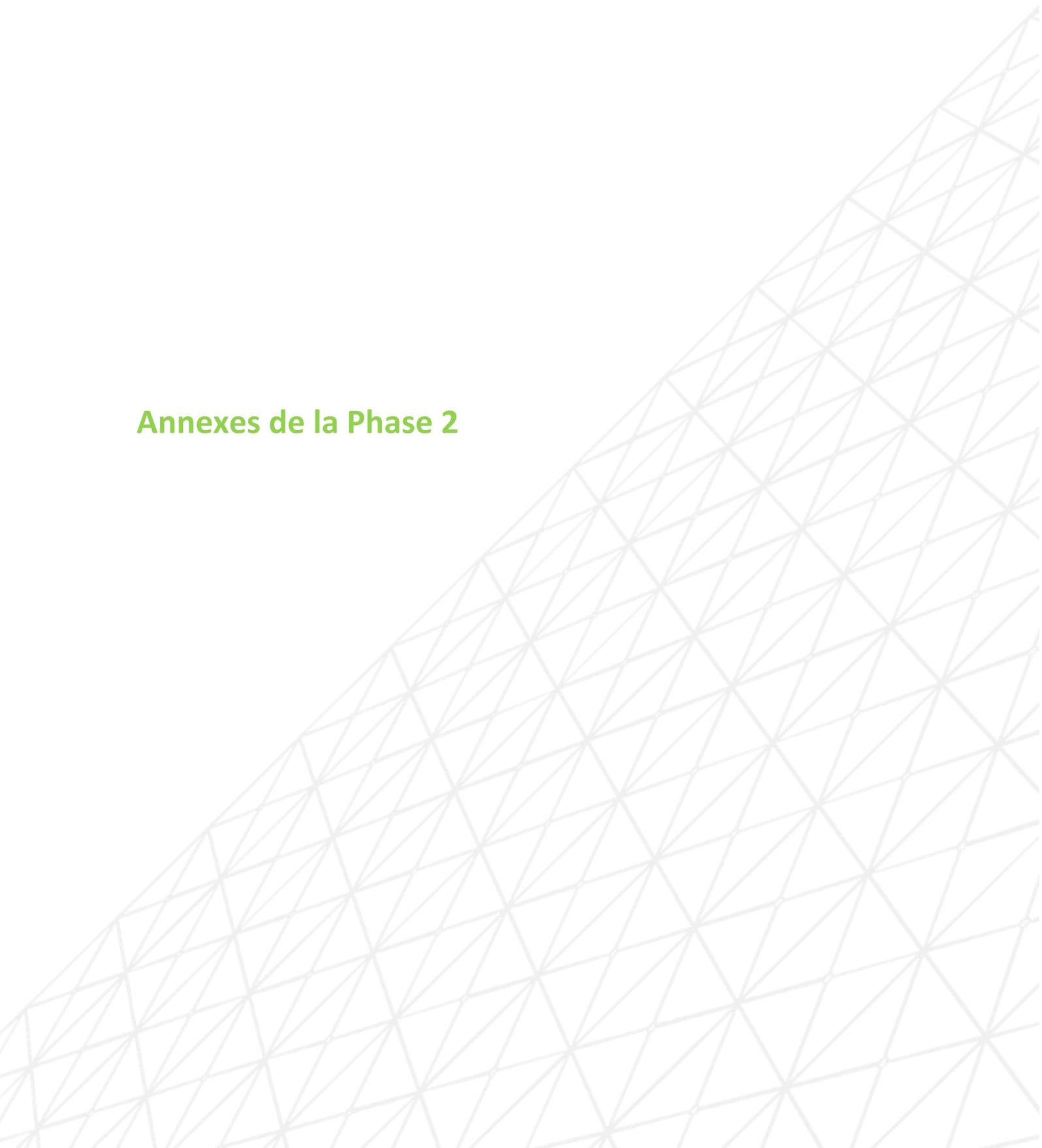
- Le but de la réunion publique d'aujourd'hui, c'est d'informer tout le monde **(RTE, Enedis).**

38- Il faut consulter plus largement, et pas uniquement à Saint-Hilaire-la-Treille et à Dompierre-les-Églises !

39- La concertation est très en aval du projet. Les projets sont imposés. C'est une parodie de démocratie ! Sur la maîtrise du développement de l'éolien au niveau de l'intercommunalité, aujourd'hui on a identifié 63 machines construites ou autorisées dont sept à Dompierre-les-Églises, qui attendent le poste. Et au niveau du département de la Haute-Vienne, on a identifié plus de 210 machines.

40- Le compte rendu de la réunion publique devra reprendre l'intégralité des avis exprimés, y compris les avis négatifs concernant le projet.

Annexes de la Phase 2



Les courriers reçus

- Courrier de Madame Michelle POULIDOR

	Le 20 janvier 2022	☞
Michelle POULIDOR La Loge 87190 Dompierre les Eglises	à	RTE sous couvert de: Monsieur le Maire
Madame, Monsieur		
Sur le document d'information "création du poste électrique" vous avez de belles paroles sur ce qui va "devenir nécessaire" pour l'énergie consommée et ce que ça représente pour l'environnement. Voilà la réalité :		
<u>Environnement</u> : En abandonnant le nucléaire vous bétonnez la campagne à 500 m ² par pylône éolien, destruction des sols par un maillage de réseaux souterrains que vous pourriez aussi utiliser pour éviter vos squelettiques pylônes de 35 mètres de hauteur moyenne.		
L'impact des pâles sur les oiseaux est considérable, et le comptage de leurs cadavres aux pieds des pylônes est faussé par l'opportuniste renard qui trouve là sa nourriture		
J'ajoute que l'on ne connaît pas l'impact des infrasons sur l'homme et l'animal. Que l'érosion éolienne est insuffisamment quantifiée.		
Votre énergie dite propre pollue considérablement les sols et l'environnement rural.		

Energie necessaire : grand patron de l'industrie automobile Monsieur Carlos Tavares vient de déclarer pour l'auto « le tout électrique n'est pas l'avenir » et il a abordé le recyclage, les métaux utilisés pour les batteries et les problèmes que cela pose.

Sérieusement, les jours où les conditions climatiques ne seront pas favorables au fonctionnement éolien, et que dans les cités à sa borne chacun pourra recharger sa batterie pour repartir le lendemain, pas sûr!...

- page 22 (4.2.1). Vous écrivez :

La concertation pour la création du poste est facultative une forme d'avertissement. Comment pensez-vous obtenir l'adhésion des riverains du poste par la dégradation de leur lieu de vie, votre projet intégré est pour la grande majorité une véritable mascarade.

Pour toutes ces raisons je suis fermement opposée à votre projet, à tout ce qui polluera l'environnement de mon habitat.

Cordialement à vous.



- Courrier de Madame et Monsieur René LAGUZET

Le 16 février 2022

Madame et Monsieur René LAGUZET
1 Bredier
87190 DOMPIERRE LES EGLISES



à

Madame la Préfète
1 rue de la Préfecture
87000 LIMOGES

Objet : Création d'un poste source en Haut Limousin

Madame la Préfète,

Veillez trouver ci-joint, copie d'un courrier adressé à M. le Maire de DOMPIERRE-LES-
EGLISES , à Mme Marie-Ange MAGNE, à M. Jean François PERRIN, à RTE et à ENEDIS .

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la
Préfète, l'expression de notre haute considération .

René LAGUZET

Copies à :

Mme Marie Ange MAGNE Députée de la 3ème circonscription

Monsieur Jean François PERRIN , Président de la Communauté de Communes du Haut Limousin

R T E

ENEDIS

Ces travaux pourraient durer plus de deux ans, avec du bruit, de la poussière pour les riverains et tous les désagréments que peuvent entraîner des engins de chantier.

Mme la Député Marie Ange MAGNE a interrogé Mme ABBA, Secrétaire d'état auprès de Mme la Ministre, en faisant état du développement massif de projets d'énergie renouvelable dans le nord de la Haute-Vienne, faisant part de l'inquiétude des citoyens et du risque de phénomène de saturation visuelle déjà existant . Pourquoi d'autres projets seraient encore à venir ? Où est la logique ?

La réponse de Mme la Secrétaire d'état n'est ni convaincante, ni rassurante pour la population.

Mme ABBA parle d'un « développement harmonieux ». Nous ne voyons pas où est l'harmonie dans ces paysages qui seront défigurés par ces constructions en surnombre auquel le projet de poste source ouvre la voie.

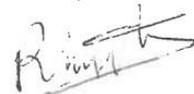
Au final, la population est très inquiète de l'impact sur le paysage, de la protection de la faune, de la flore, du bruit, de la dévaluation immobilière et du ressenti sur le tourisme rural.

Il y a urgence à intervenir, à agir sur ces territoires déjà en souffrance.

Certains ont certainement des intérêts financiers ? Est-ce que ce sont les mêmes qui devront en subir les inconvénients et dévalorisants diverses sur le long terme ? Manifestement non .

Nous vous informons donc de notre totale opposition à ce projet.

En espérant que notre avis soit pris en considération, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.



René LAGUZET

Copies à :

Mme Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Vienne

Mme Marie Ange MAGNE Députée de la 3ème circonscription

Monsieur Jean François PERRIN , Président de la Communauté de Communes du Haut Limousin

R T E

ENEDIS

- **Courrier de Madame Nicole LEMARGUE**

Nicole Lemargue
1, les Combes
87190 Dompierre Les Églises

Tèl : 06 24 54 83 93
Mail : nicolelemargue.descombes@gmail.com

Objet : opposition du projet d'implantation d'un poste électrique sur la commune de Dompierre les Églises

J'ai pris connaissance d'une installation, d'un futur poste électrique, pour recevoir l'électricité, issu d'éoliennes et de panneaux solaire.

J'habite aux combes, j'ai déjà la nuisance de la carrière, de ce fait je ne veux pas rajouter d'autre nuisance. De plus je ne veux pas être exposé aux dangers lié aux champs magnétiques.

Notre village est doté d'un magnifique paysage qui nous offre un charme exceptionnel. Il est donc pour moi, inapproprié de dénaturer notre environnement, préservons-le.

Il y a surement d'autres lieux qui seront plus appropriés pour ce projet, notamment chez les personnes concernés « par exemple autour de leur maison », ou il se fondera dans la masse.

N. Lemargue



- **Courrier de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche**



A Bellac, le 29 mars 2022

Concertation poste électrique Haut-Limousin
RTE - Service concertation environnement tiers
82 chemin des Courses
BP 13731
31037 Toulouse Cedex 1

Courrier réf : 2022- 331

Affaire suivie par : Joëlle Sallé – Chargée de mission développement durable

Objet : Création du poste électrique de Haut-Limousin : accompagner la démarche du nord-ouest de la Haute-Vienne pour la transition énergétique

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la concertation concernant la création du poste électrique Haut-Limousin, vous faites référence à l'important gisement de production d'électricité renouvelable identifié sur notre territoire nord Haute-Vienne.

Les perspectives de développement des énergies renouvelables dans la communauté de communes du Haut-Limousin Marche sont effectivement plus importantes que dans tous les autres territoires de Nouvelle Aquitaine. A terme, ce sont plus de 80 éoliennes et 1 000 hectares de panneaux photovoltaïques au sol qui seront en service.

Je ne peux qu'approuver votre constat quant à la saturation actuelle du réseau électrique. Or, si nous voulons être un véritable acteur de la transition énergétique, nous avons besoin d'augmenter considérablement les capacités de raccordement au réseau électrique.

Nous, élus de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche, souhaitons mettre à profit le déploiement des énergies renouvelables pour développer l'attractivité de notre territoire. Notre stratégie de développement local s'appuie sur cette nouvelle opportunité ouvrant des perspectives pour l'emploi, la formation, les activités économiques. En nous basant sur la montée en puissance des installations productrices d'énergie, nous serons ainsi en capacité de mettre en œuvre un véritable écosystème local.

Pour toutes ces raisons, je vous confirme le vif intérêt que porte la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche à la création du poste électrique de Haut-Limousin.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Jean-François PERRIN



Les avis recueillis en mairie

- Contribution de Madame Jeannine ROUMILHAC



Création du poste électrique de Haut-Limousin

Accompagner la démarche du nord-ouest de la Haute-Vienne pour la transition énergétique.

Concertation préalable du public du 29 novembre 2021 au 21 janvier 2022

Nom : *ROUMILHAC Jeannine* Téléphone :
Prénom : *Jeannine* Email :
Commune : *Sompierre les églises*
Adresse (si vous souhaitez une réponse par courrier) :

Je souhaite que ma contribution soit publiée de façon anonyme

Les informations recueillies à partir de ce formulaire seront uniquement transmises à l'équipe RTE travaillant sur le projet de création du poste électrique de Haut Limousin. Ces données personnelles serviront uniquement à la concertation qui se tient du 29/11/2021 au 21/01/2022 et seront ensuite effacées dès la fin de la concertation. Le contenu du formulaire fera l'objet d'une analyse globale et thématique intégrée au bilan de la concertation qui sera remis au Préfet de région. Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : RTE, Service Concertation Environnement Tiers, 82 chemin des Courses, BP 13731, 31037 TOULOUSE CEDEX 1.

En remplissant ce formulaire et en le remettant à RTE, vous consentez à ce que vos données soient traitées selon les conditions exposées ci-dessus.

Contribution :

Non. Non au poste, source électrique de Lavaugelle laissez donc les bonnes terres agricoles à ceux qui les travaillent et en vivent. Plutôt que d'y mettre vos tonnes de béton.

Page 1/

- Contribution de Madame Guy ROUMILHAC



Création du poste électrique de Haut-Limousin

Accompagner la démarche du nord-ouest de la Haute-Vienne pour la transition énergétique.

Concertation préalable du public du 29 novembre 2021 au 21 janvier 2022

Nom : ROUMILHAC

Téléphone :

Prénom : Guy

Email :

Commune : Dompierre La Rivière

Adresse (si vous souhaitez une réponse par courrier) :

Je souhaite que ma contribution soit publiée de façon anonyme

Les informations recueillies à partir de ce formulaire seront uniquement transmises à l'équipe RTE travaillant sur le projet de création du poste électrique de Haut Limousin. Ces données personnelles serviront uniquement à la concertation qui se tient du 29/11/2021 au 21/01/2022 et seront ensuite effacées dès la fin de la concertation. Le contenu du formulaire fera l'objet d'une analyse globale et thématique intégrée au bilan de la concertation qui sera remis au Préfet de région. Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : RTE, Service Concertation Environnement Tiers, 82 chemin des Courses, BP 13731, 31037 TOULOUSE CEDEX 1.

En remplissant ce formulaire et en le remettant à RTE, vous consentez à ce que vos données soient traitées selon les conditions exposées ci-dessus.

Contribution :

Je suis contre l'installation du poste source dans la parcelle correspondant au poste 1

cette très bonne parcelle agricole est exploitée et très bien par de jeunes agriculteurs dont l'un est installé depuis l'an dernier et l'autre va s'installer cette année

Page 1/

- Contribution anonyme

Je souhaite que ma contribution soit publiée de façon anonyme

Les informations recueillies à partir de ce formulaire seront uniquement transmises à l'équipe RTE travaillant sur le projet de création du poste électrique de Haut Limousin. Ces données personnelles serviront uniquement à la concertation qui se tient du 29/11/2021 au 21/01/2022 et seront ensuite effacées dès la fin de la concertation. Le contenu du formulaire fera l'objet d'une analyse globale et thématique intégrée au bilan de la concertation qui sera remis au Préfet de région. Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : RTE, Service Concertation Environnement Tiers, 82 chemin des Courses, BP 13731. 31037 TOULOUSE CEDEX 1.

En remplissant ce formulaire et en le remettant à RTE, vous consentez à ce que vos données soient traitées selon les conditions exposées ci-dessus.

Contribution :

Si ce poste source devait se faire, il ne devrait pas être implanté si près de villages.

Tous les riverains interrogés trouvent que ça apporterait

Page 1/

un préjudice visuel et financier important.

Ça ne rendrait pas attractif l'installation de nouveaux propriétaires ou locataires. On aurait probablement du mal à rendre les maisons aussi cher que ce qu'elles valent.

Sous devriez trouver une zone plus éloignée des villages, et de toute façon le cacher par des haies.

V. G. M.

LA VAUZELLE

• Contribution anonyme

Je souhaite que ma contribution soit publiée de façon anonyme

Les informations recueillies à partir de ce formulaire seront uniquement transmises à l'équipe RTE travaillant sur le projet de création du poste électrique de Haut Limousin. Ces données personnelles serviront uniquement à la concertation qui se tient du 29/11/2021 au 21/01/2022 et seront ensuite effacées dès la fin de la concertation. Le contenu du formulaire fera l'objet d'une analyse globale et thématique intégrée au bilan de la concertation qui sera remis au Préfet de région. Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : RTE, Service Concertation Environnement Tiers, 82 chemin des Courses, BP 13731. 31037 TOULOUSE CEDEX 1.

En remplissant ce formulaire et en le remettant à RTE, vous consentez à ce que vos données soient traitées selon les conditions exposées ci-dessus.

Contribution :

Questionnements Propositions :
En premier sup, bien faire remonter au préfet les inquiétudes liées au possible développement "anarchique et massif" d'implantations de parcs fermés de panneaux solaires, et éoliennes en basse marche, défigurant les paysages et faisant baisser les prix du bâti, des terres ?
- Comment ne pas brader la région (comme ça se voit ailleurs) aux vendeurs de soleil et de vent, pour l'intérêt de quelques uns, au détriment du plus grand nombre ?

Page 1/

- Qu'est ce qui garantit que les autorisations de projets énergétiques soient équitablement répartis sur la zone ? ... voire plus loin sur le département ... la région ... la France ?
- Qu'est ce qui garantit que tous les parcs solaires seront paysagés, cachés ... ?
- Comment expliquer que la Comcom dit que tout cela sera cadré "300 MW recueillis dans cette zone ("~ 90 nouvelles éobennes, 900 ha de panneaux solaires...") alors que RTE dit "poste source 300 MW extensible".
- Extensible ? Jusqu'à où ? combien ? ...
- Si le projet devait se faire, il serait absolument nécessaire de cacher cette "verme". Le petit poste source là éba de la Souterraine, avec des champs de panneaux solaires et des fils en tous sens dans le secteur, personne ne trouve ça beau !
- Il ya des sources captages, conduites approvisionnant villages et abreuvement. A conserver ... et ne pas polluer ... Sans parler de salamandres, tritons ... des zones humides ...
- Est ce qu'il serait hyper traité, desherbé, (sur les postes sources ne pousse pas une herbe pas un bouleau ... tout est gris.)
- Les maires des 2 communes ne veulent pas le poste source ni près de chez eux, ni près du bouff, tout comme les agriculteurs concernés, ni les riverains. Quitte à exproprier quelqu'un ne pourrait on pas exproprier un propriétaire favorable à l'implantation de dizaines d'hectares de panneaux ?
- Comment sont estimés, calculés les dédommagements de fait de nuisances visuelles, sonores, ou des ? perte de valeur du bâti ? ...

Les avis recueillis sur la plateforme internet

- **Contribution de Madame Nicole AUGET**

Je réitère mes observations faites lors de la première consultation, concernant les projets 1,2 et 3.

Les deux nouveaux projets ont l'avantage d'être acceptés par les propriétaires. Je regrette toutefois que des terres agricoles soient sacrifiées.

Réponse de l'équipe projet : Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution. À l'issue de cette phase complémentaire de concertation, les 5 emplacements étudiés seront évalués en prenant en compte l'ensemble des observations faites lors de la concertation. L'emplacement de moindre impact qui en ressortira sera proposé à la validation de la préfète de département.

- **Contribution de Monsieur Alain ROUMILHAC**

Je suis heureux que vous ayez inclus des terrains qui ne pénalisent pas de jeunes agriculteurs qui viennent de s'installer et je ne peux que souhaiter que ce soit un de ceux-ci qui soit choisi. Vous devez accepter quelques contraintes supplémentaires pour obtenir un consensus.

Réponse de l'équipe projet : Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution. L'objectif d'une concertation préalable du public est bien de faire ressortir les enjeux, attentes et sensibilités du territoire en amont de toute décision sur le projet. L'ensemble des avis recueillis permettra d'identifier l'emplacement de moindre impact qui sera proposé à la validation de la préfète de département.

Les avis remis durant les permanences publiques

COLLECTIF 94-95

Monsieur le Maire de Dompierre les Eglises

Contacts : Ph Schlaubitz : 09 52 31 32 46

Le Bourg

L Legrand : 05 55 68 77 70

87 190 Dompierre les Eglises

Le 2 Mars 2022

Objet : Création d'un poste électrique en Haut Limousin

Monsieur le Maire,

A la suite des permanences locales de RTE et Enedis organisées dans le cadre de la concertation préalable portant sur la création d'un poste électrique en Haut Limousin, quelques habitants riverains de l'emplacement proposé aux « Côtes de la Valade » vous ont adressé à titre personnel une lettre exprimant leurs vives inquiétudes sur l'étude n°4, terrain traversé par les pylônes 94 et 95 de la ligne THT 400 000volts.

Faisant suite à cette démarche individuelle, le collectif « 94-95 » s'est constitué et à la veille d'une nouvelle concertation publique préalable, vous trouverez ci-dessous ses avis et remarques qui s'appuient sur les critères définis par la dernière mise à jour de RTE datant du 15 Février 2022 :

➤ **CO-visibilité et proximité des habitations (page 22 document RTE)**

Le premier critère d'analyse de RTE est de « présenter une absence de visibilité directe depuis des habitations existantes ». Or, c'est tout l'inverse pour La Loge, Brediers, le Moulin Breton qui sont clairement impactés avec une distance pour certains de moins de 300 m et en visibilité directe ayant pour conséquence **une dévaluation importante de l'immobilier.**

➤ **Sensibilité environnementale**

L'emplacement situé sur un plateau, point haut d'un extraordinaire panorama donne une visibilité flagrante sur le **clocher classé de l'église de Dompierre.**

En plus d'être très proche de La Loge et Brediers, le lieu surplombe les villages alentours : Les Ecuries, Le Peux, Le Couret, La Chenaie, Ayres, Le Moulin Breton, Les Combes, village déjà impacté par la carrière Desmarais. De plus, l'installation serait visible dans le sens Magnac-Dompierre dès la hauteur du village d'Aulbroche.

Les travaux de ce chantier sont également incompatibles avec le circuit pédestre mis en place par la Mairie voici environ 5 ans.

➤ **Adaptation systématique aux procédures de travaux au contexte local afin de prendre en compte les spécificités**

L'activité touristique professionnelle du Centre de Naturopathie et gîtes éco-durables du Moulin des Combes situé à moins d'1 km à vol d'oiseau serait grandement impactée par des nuisances sonores pendant le temps des travaux et au-delà avec le raccordement des gisements potentiels identifiés sur le territoire.

De même, l'**activité de famille d'accueil** au village des Combes nécessite un lieu de calme et tranquillité pour les résidents.

Les activités alentours (agriculture mécanisée et carrière Desmarais) génèrent déjà suffisamment de nuisances sonores, il est primordial de ne pas en rajouter : il nous semble légitime que chaque acteur professionnel du territoire puisse continuer son activité le plus sereinement possible, sans subir de nouvelles contraintes.

➤ **Topologie**

- Le terrain de « la Valade » présente un dénivelé obligeant à des travaux de terrassement importants. Un terrain plat est plus bénéfique qu'un terrain en pente.
- Dans son dossier support à la consultation, RTE spécifie (page 19 document RTE) que l'aire d'étude a été déterminée par rapport au pylône 101 qui constitue le point d'implantation optimum d'un point de vue électrique (barycentre). Ce pylône se situe bien au-delà vers le nord-est des pylônes 94 et 95. Par ailleurs, le projet d'agrandissement de Bellac vient conforter l'hypothèse que le poste électrique doit être implanté sur la zone pylône 101 et au-delà (distance entre les 2 barycentres)
- De plus, l'implantation du poste sur un terrain dont les parcelles avoisinantes sont les plus plates possibles permettrait par exemple **l'implantation de serres chauffées « gratuitement »** par les milliers de KW générés par le poste électrique (perte chaleur transformateurs). Cette implantation « win-win » serait non seulement une opportunité rare, pour le propriétaire terrien concerné, de créer ou diversifier son activité professionnelle, mais également la solution la plus raisonnable pour implanter les nombreux câbles souterrains (facilité d'implantation, évitement de la rivière) qui seront forcément installés entre les sites de production (éolien, photovoltaïque, méthanisation) vers le poste source.

Compte tenu de tous ces impacts négatifs évoqués ci-dessus, le collectif estime que le site sur lequel se trouvent les pylônes 94 et 95 doit être exclu des emplacements en lice pour la création de ce poste source.

Le collectif souhaite vivement vous rencontrer in situ aux Côtes de la Valade et vous exposer en direct les nombreuses problématiques de ce projet, avant la prochaine permanence locale du 16 Mars 2022.

D'autre part, dès à présent, des représentants du collectif souhaitent pouvoir assister à **la concertation dite « Fontaine »** qui se tiendra avec les élus, services de l'Etat, associations et maître d'ouvrage à la suite des différentes consultations publiques.

Vous trouverez ci-joint la liste non exhaustive des membres de ce collectif.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Collectif 94-95

Copies :

- Madame Fabienne Balussou, Préfète de la Haute vienne

- Madame Marie-Ange Magne, députée de la 3^e circonscription de la Haute Vienne
- Monsieur Jean François Perrin, Président de la Communauté de Commune du Haut Limousin en Marche
- Monsieur Alain Jouanny, Conseiller Départemental

LISTE DES MEMBRES DU COLLECTIF (non exhaustive)

Mr Mme RIGHETTI, Les Combes



Nicole LEMARGUE, Les Combes

Xavier GILARDI, Les Combes

Philippe et Ysabel SCHLAUBITZ, Le Moulin des Combes



Jean, Emmanuel et Pascal JINJAUD, Le Peux

Lucette et Christlène LEGRAND, Le Moulin Breton



Sandrine et Dominique PETIT, Le Moulin Breton

Arlette MEFDJAKH, le Moulin du Prédeau

Ludovic GORGE, La Chenaie

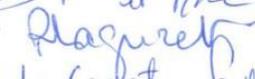
Claude et Michèle POULIDOR, La Loge



Philippe MERCIER, La Loge



Mr et Mme LAGUZET, Bredier



Mr et Mme MUR, Le he Couret



MR et Mme BORLEY LE COURET



RIGHETTI

